

**Communication du Conseil de l'IBPT
du 11/08/2026
concernant la comparaison des tarifs des services fixes
sur le marché résidentiel belge
[Tarifs appliqués au 2^{ème} trimestre 2026]**

TABLE DES MATIÈRES

1.	Résumé	3
1.1.	Méthodologie et profils	3
1.2.	Services fixes en Belgique.....	5
1.2.1.	<i>Quelques chiffres.....</i>	5
1.2.2.	<i>Marques offrant des services fixes en Belgique.....</i>	8
1.2.3.	<i>Technologies associées aux services fixes.....</i>	9
1.2.4.	<i>Développements récents.....</i>	10
1.2.4.1.	En Flandre	10
1.2.4.2.	En Wallonie.....	11
2.	Vue d'ensemble.....	12
2.1.	Une mutation des usages	12
2.2.	Internet fixe	13
2.3.	Internet et télévision.....	18
2.4.	Conclusions	22
3.	Profils fixes	24
3.1.	Remarques préliminaires.....	24
3.2.	Liege, Internet illimité	26
3.2.1.	<i>Liege, Internet illimité de minimum 100 Mbps</i>	26
3.2.2.	<i>Liege, Internet illimité de minimum 300 Mbps</i>	31
3.2.3.	<i>Liege, Internet illimité de minimum 1 Gbps.....</i>	34
3.3.	Niels et Léo, Internet et télévision	38
3.3.1.	<i>Niels et Léo, solutions Internet 100 Mbps + télévision</i>	38
3.3.2.	<i>Niels et Léo, solution Internet 300 Mbps + télévision.....</i>	42
3.3.3.	<i>Niels et Léo, solution Internet 1 Gbps + télévision</i>	45
3.4.	Conclusion.....	48
Annexe 1.	Méthodologie	50
1.	Introduction du concept de « profils de foyers »	50
2.	Spécificités de l'étude nationale.....	51

1. Résumé

1. Pour aider les consommateurs à faire leurs choix de façon éclairée, l'IBPT publie régulièrement depuis 2012 une comparaison nationale des prix relative au marché des télécommunications.
2. Cette publication porte spécifiquement sur les services fixes disponibles à la vente sur le marché résidentiel belge et encodés dans le simulateur tarifaire www.meilleurtarif.be à la date du 19 mai 2026.
3. Les différents axes ayant motivé cette étude sont les suivants :
 - donner de la visibilité à l'ensemble des marques actives sur le marché résidentiel belge (marques primaires, marques secondaires et marques alternatives) ;
 - montrer le coût des plans tarifaires actuellement disponibles à la vente ;
 - montrer les alternatives possibles en termes d'offres mais également en termes de technologies (cuivre, câble, fibre, satellite ou internet via le réseau mobile) ;
 - stimuler la concurrence entre marques ;
 - mettre en évidence le dynamisme et l'évolution des usages sur le marché télécom.
4. Ce résumé de l'étude présente brièvement la méthodologie et les profils étudiés (1.1.) et dresse une image générale de la situation des services fixes en Belgique (1.2.).
5. Le point 2 montre les évolutions des usages (2.1), synthétise les résultats et distingue l'Internet fixe d'une part (2.2) et l'Internet associé à la télévision d'autre part (2.3) puis présente quelques conclusions (2.4.).
6. Le point 3 détaille les résultats par profil.

1.1. Méthodologie et profils

7. La méthodologie suivie par l'IBPT pour réaliser l'étude de prix part de la demande, c'est-à-dire les besoins que les différents types d'utilisateurs de services fixes désirent satisfaire.
8. Pour chacun des profils étudiés, on présente l'offre de chaque marque permettant de couvrir les besoins télécoms tout en minimisant les dépenses des consommateurs.
9. Les classements permettent de montrer la variété d'offres, de marques et de technologies disponibles sur le marché résidentiel belge pour répondre à ces besoins.
10. Voici une brève description des foyers dont les besoins font l'objet de cette étude. Ceux-ci ont fait l'objet d'une consultation du secteur¹ au 1er semestre 2026.

¹ <https://www.ibpt.be/opérateurs/publication/communication-du-7-avril-2026-concernant-les-profils-de-foyers-des-comparaisons-nationales-des-prix>

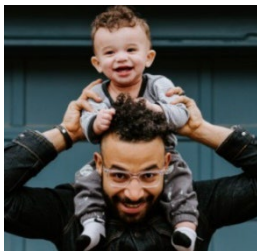
Profils		Besoins		
Lieve a besoin d’une connexion Internet illimitée 	Type d’ Internet	100 Mbps [3.2.1]	Exigences minimales : 100 Mbps et volume illimité.	
		300 Mbps [3.2.2]	Exigences minimales : 300 Mbps et volume illimité.	
		1 Gbps [3.2.3.]	Exigences minimales : 1 Gbps et volume illimité.	
Niels et Léo ont besoin d’un accès à la télévision et à l’Internet illimité. 			Type de télévision	
	Type d’ Internet	100 Mbps [3.3.1]	Exigences minimales : 100 Mbps, TV avec box	Exigences minimales : 100 Mbps, TV via app
		300 Mbps [3.3.2]	Exigences minimales : 300 Mbps, TV avec box	Exigences minimales : 300 Mbps, TV via app
		1 Gbps [3.3.3.]	Exigences minimales : 1 Gbps, TV avec box	Exigences minimales : 1 Gbps, TV via app

Tableau 1 - Profils fixes étudiés

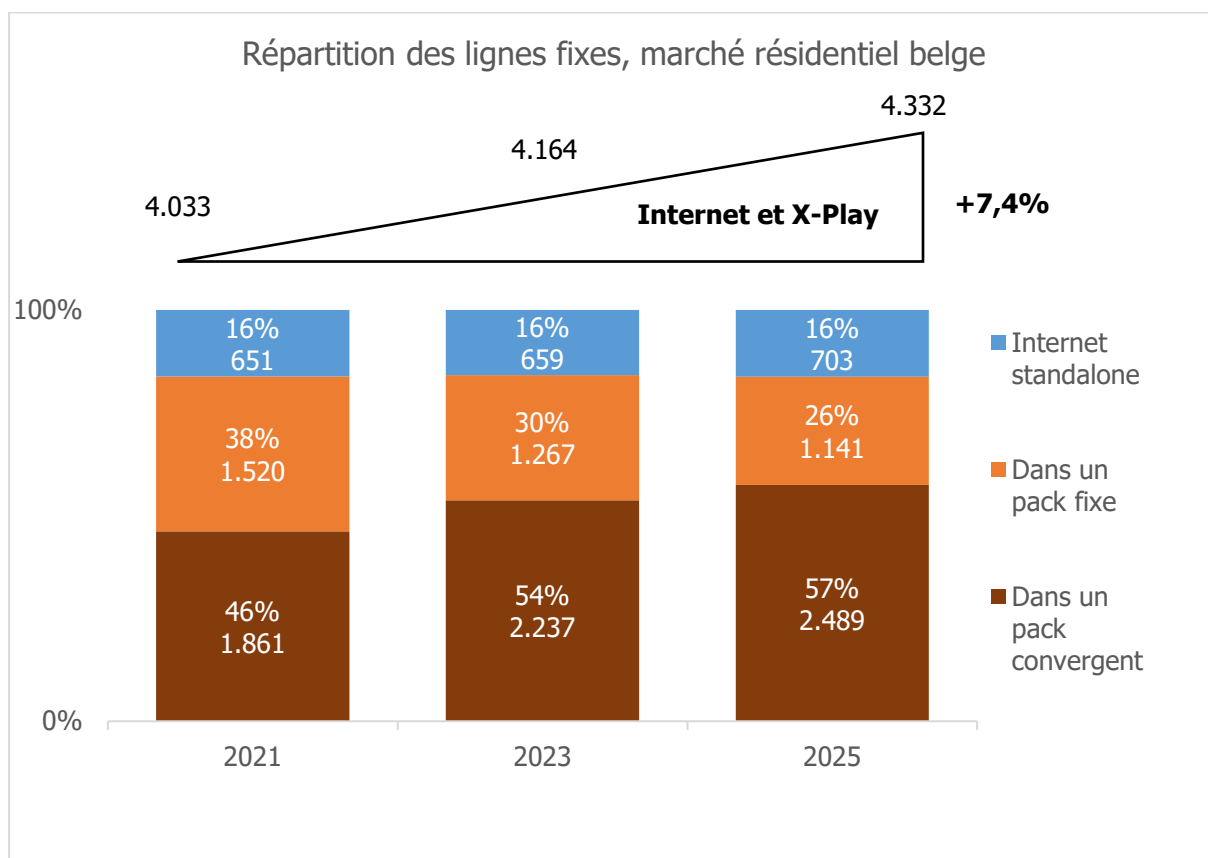
11. Les consommateurs peuvent consulter les détails des résultats donnés à ces profils fixes sur le site internet de l'IBPT² en cliquant directement sur le(s) profil(s) qui les intéresse(nt) plus particulièrement.
12. La méthodologie complète utilisée pour réaliser cette étude est présentée dans l'annexe 1 de ce rapport.

² <http://www.ibpt.be/consommateurs/telephonie-internet-tv/tarifs/comparaison-nationale-2026-services-fixes>

1.2. Services fixes en Belgique

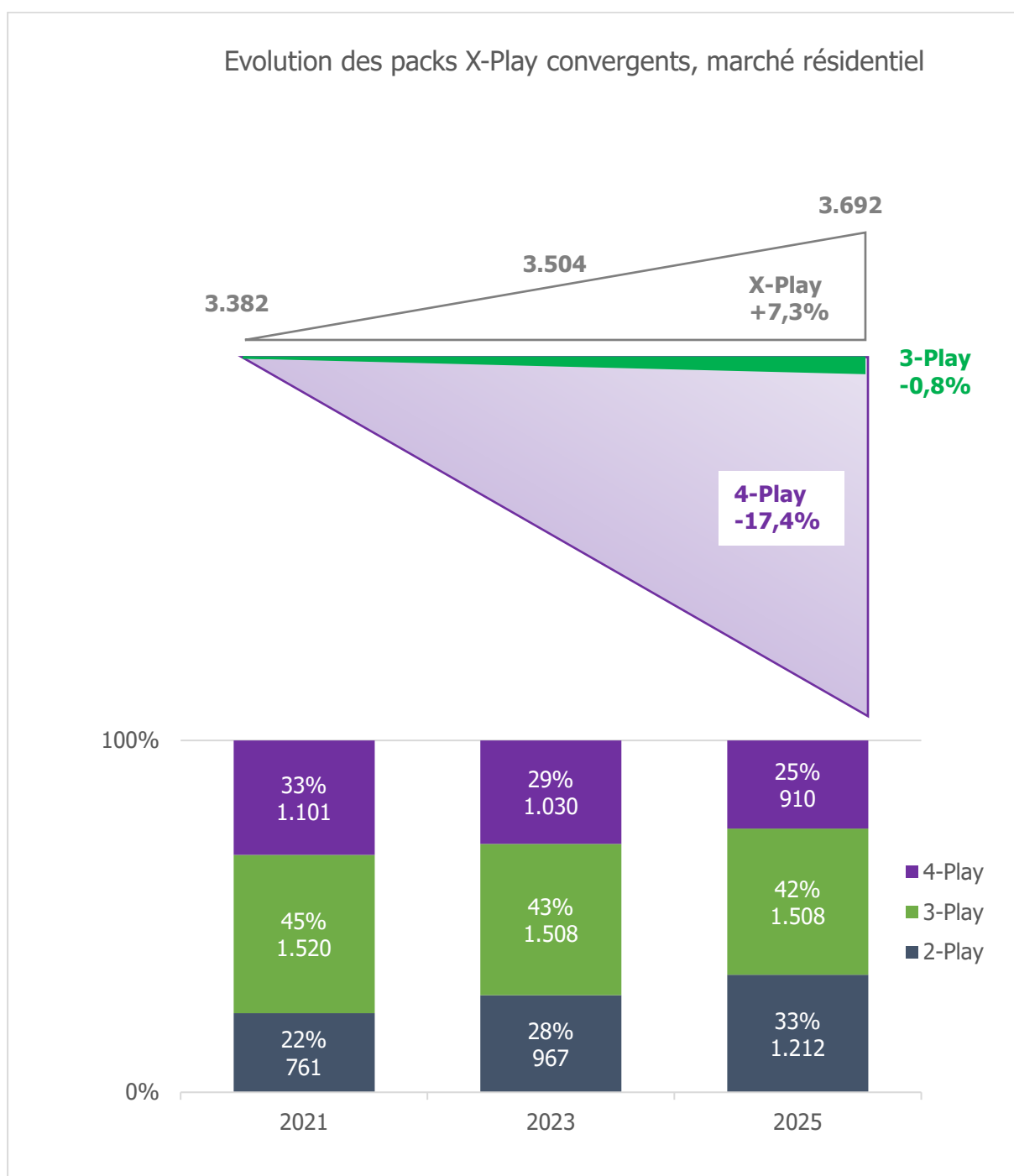
1.2.1. Quelques chiffres

13. Les services fixes sont :
 - 13.1. soit vendus seuls (standalone dans la suite du document) ;
 - 13.2. soit sous la forme de packs résultant de la combinaison de l'Internet fixe et/ou de la télévision et/ou de la téléphonie fixe.
14. En ce qui concerne l'accès à Internet, on note une progression de + 300.000 lignes fixes sur le marché résidentiel entre les chiffres observés en 2021 et 2025, soit +7,4% lorsqu' on cumule l'Internet en standalone et celui inclus dans les packs.
15. En 2025, l'Internet est choisi à 16% en standalone et à 84% comme composant d'un pack où il est combiné à un ou plusieurs services fixes dans 26% des cas et à au moins un service mobile dans 57% des cas.



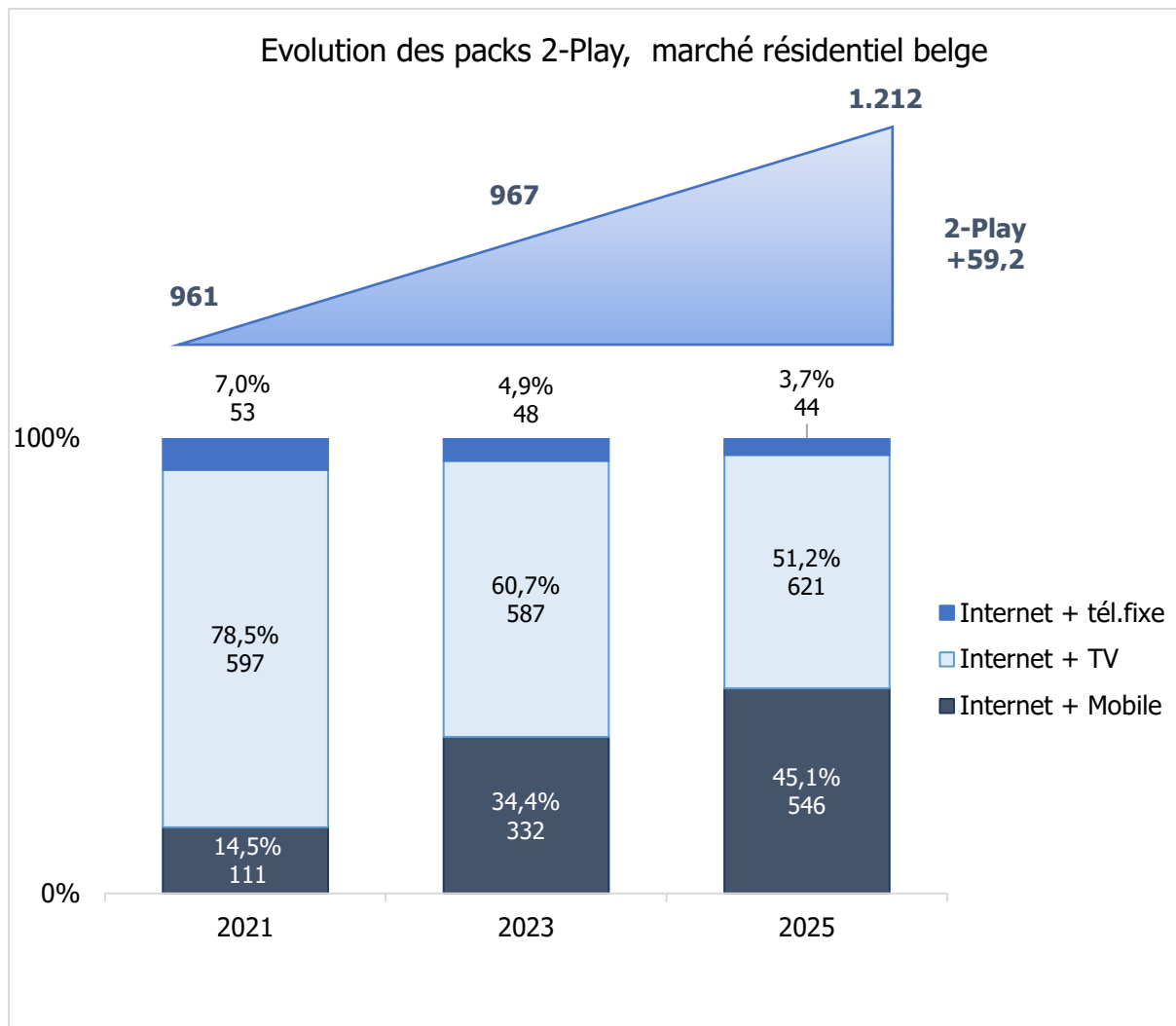
Graph 1 – Répartition des **lignes fixes** (en pourcentage et en milliers de clients), marché résidentiel belge, 2021-25

16. Parallèlement à la progression globale des packs (+7,3%), on constate que de nombreux consommateurs ont sensiblement diminué le nombre de services inclus dans ceux-ci (respectivement -17,4% pour le 4-Play et -0,8% pour le 3-Play entre 2021 et 2025) ce qui a été particulièrement favorable aux combinaisons de deux services (+ 59,3% sur la même période) comme le montre ce graphe :



Graph 2 - Evolution de la répartition **des packs X-Play** (en pourcentage et en milliers de clients), marché résidentiel belge, 2021-25

17. En effet, en zoomant sur la répartition des packs, on constate une belle évolution des packs combinant 2 services, sur la base des chiffres observés en 2021 et en 2025 (+59,2%).
18. Si la progression des packs associant l'Internet au mobile est évidente (+394% entre 2021 et 2025), la traditionnelle combinaison « Internet + TV » représente toujours 51,2 % des packs 2-Play à la fin 2025 et reste relativement stable en nombre de clients depuis la fin 2021 (+3,8%).



*Graph 3 - Evolution de la répartition des **packs 2-Play** (en pourcentage et en milliers de clients), marché résidentiel belge 2021-25*

19. Notre façon de consommer la télévision est en pleine mutation depuis quelques années : cord-cutting³ et streaming sont des phénomènes impactant à la fois l'internet standalone et les packs de type Internet + télévision. La disparition progressive des offres

³ Les cord-cutters sont ces consommateurs qui ont de nouveaux modes de consommation de la télévision, où la programmation des chaînes est de moins en moins importante. Ces consommateurs ne paient plus d'abonnement à la télévision numérique classique, au profit des services de streaming soit avec abonnements tels que Netflix, Amazon Prime Video, Apple TV+, Disney+, soit gratuits tels que Auvio RTBF, BRF Mediathek, RTL Play, VRT Max, VTM GO, ZDF Mediathek, ...ou, encore, via l'IPTV illégale.

commerciales vendant la télévision en standalone entraîne également des conséquences sur la souscription à ces services. Il est donc important de continuer à observer ces évolutions dans les prochaines années.

1.2.2. Marques offrant des services fixes en Belgique

20. Les marques offrant des services fixes peuvent être réparties en différentes catégories qu'on considérera dans la suite de ce document. Chaque type de marque est associée à un code couleur :
- 20.1. les **marques primaires** des opérateurs disposant d'un réseau d'accès propre⁴ (points rouges): Orange, Proximus, Telenet et VOO ;
- 20.2. DIGI est un nouvel entrant sur le marché belge qui développe son propre réseau d'accès (triangle rouge). Il dispose actuellement de fibre optique via son propre réseau dans tout ou partie des villes suivantes⁵: Bruxelles, Charleroi et Liège. DIGI présente une solution Internet via le réseau mobile proposée exclusivement aux consommateurs ne pouvant accéder à leurs solutions fibre et qui résident dans une zone couverte par le réseau 5G de DIGI.

Bien que l'IBPT ait décidé de communiquer sur ces produits à des fins de transparence, ils ne sont pas inclus dans les classements de cette étude du fait de leur disponibilité encore restreinte. Pour les mêmes raisons, les coûts mensuels des plans de cet opérateur ne sont actuellement pas pris en compte dans le calcul des moyennes des marques primaires dans les deux sous-sections suivantes. Elles sont néanmoins citées et reprises sur les graphes, symbolisées par un triangle rouge ;

- 20.3. les **marques secondaires** des opérateurs primaires (points bleus) : hey! pour Orange, Mobile Vikings et Scarlet pour Proximus, BASE et TADAAM pour Telenet ;
- 20.4. les **marques des opérateurs alternatifs** ne disposant pas d'un réseau d'accès propre⁶ et les opérateurs satellites (points verts) : Cybernet, edpnet, FASTfiber, Netcom, Nordnet, SkyDSL, Starlink et Tchamba Telecom.
21. Pour pouvoir proposer son offre fixe, BASE s'appuie sur deux réseaux distincts en fonction de la localisation géographique des clients. En Flandre, dans 2/3 des communes bruxelloises et dans la Botte du Hainaut en Wallonie, il s'agit du réseau câblé issu de Wyre (la joint-venture entre Telenet et Fluvius). En Wallonie et dans le reste de Bruxelles (6 communes), BASE s'appuie sur le réseau câblé d'Orange Belgium grâce à un accord de gros conclu en 2023 permettant l'accès audit réseau pendant 15 ans.
22. À la suite de ce même accord, un raisonnement identique prévaut pour les offres d'Orange et de hey!. Concrètement, cela signifie que ces fournisseurs, en fonction de la localisation géographique des clients, dépendent également de deux réseaux distincts : en Flandre et

⁴ Le cas échéant par le biais d'une filiale ou d'une joint-venture.

⁵ <https://www.digi-belgium.be/fr/question-pour-digi-faq/deploiement-de-digi-fiber?redirect=fr>

⁶ Pour fournir leurs services télécoms fixes à leurs clients, ces opérateurs utilisent le réseau d'accès fixe d'Orange, de Proximus et/ou de Wyre.

dans 2/3 des communes bruxelloises, il s'agit du réseau câblé de Wyre et, en Wallonie ainsi que dans le reste de Bruxelles (6 communes), il s'agit du réseau câblé d'Orange Belgium.

1.2.3. Technologies associées aux services fixes

23. Historiquement, la Belgique est couverte par deux types de réseaux à haut débit fixes :
 - 23.1. D'une part, les réseaux câblés (ou réseaux HFC⁷), exploités par Wyre et Orange. Le groupe Orange (Orange, VOO, hey!) et le groupe Telenet (Telenet, BASE) proposent actuellement des solutions sur ces réseaux.
 - 23.2. D'autre part, le réseau cuivre, exploité par le groupe Proximus.
24. Parallèlement à ces réseaux traditionnels, le déploiement des réseaux de fibre optique⁸ en Belgique bat son plein :
 - 24.1. Le groupe Proximus⁹ déploie son réseau de fibre optique et propose des solutions FTTH¹⁰ pour certaines adresses. C'est également le cas pour les marques secondaires du groupe Proximus (Mobile Vikings et Scarlet) et les marques alternatives utilisant le réseau fixe de Proximus (Cybernet, edpnet, FASTfiber et Tchamba Telecom).
 - 24.2. En outre, Telenet et Wyre ont annoncé la réalisation d'un réseau de fibre optique en Flandre.
 - 24.3. Depuis 2024 DIGI, qui a fait son entrée sur le marché en tant que quatrième opérateur mobile, a également commencé à déployer un réseau de fibre optique en tout ou en partie dans les villes suivantes : Bruxelles, Charleroi et Liège.
 - 24.4. Orange a également lancé des projets-tests de déploiement à Bruxelles.
 - 24.5. Outre ces opérateurs, d'autres acteurs (plus locaux) déploient ou ont déployé des réseaux de fibre optique.
25. A côté de ces solutions fixes, il existe également des solutions satellitaires (Nordnet¹¹, SkyDSL et Starlink) d'une part et des solutions via le réseau mobile (DIGI, Orange et TADAAM) d'autre part.
26. Les opérateurs permettent en général de vérifier la disponibilité des services selon leur adresse de connexion.

⁷ HFC pour réseau hybride fibre-coaxial

⁸ <https://www.infofibre.be/fr>

⁹ <https://www.proximus.be/fr/fibre-optique>. Proximus a créé des entreprises communes qui déploient la fibre optique dans des zones moins densément peuplées : il s'agit de Fiberklaar dans le nord de la Belgique, d'Unifiber dans le sud et de « Glasfaser Ostbelgien » ou « Go Fiber » en Communauté germanophone.

¹⁰ FTTH pour fiber to the home

¹¹ Nordnet est une solution satellitaire du groupe Orange.

27. Le tableau suivant relie les différents types de marques (primaires, secondaires et alternatives) à l'infrastructure sous-jacente :

Type de marque	FTTH	HFC	Cuivre (DSL)	Via le réseau mobile	Satellite
	proximus 	orange  voo 	proximus 	orange 	
	DIGI 			DIGI 	
	scarlet  MOBILE VIKINGS 	BASE  hey! 	scarlet  MOBILE VIKINGS 	ORANGE 	
	cybernet  edpnet  Tchamba 		cybernet  edpnet  netcom  Tchamba 		starlink  nordnet  skyDSL 

Tableau 2 – Marques commerciales associées aux technologies qu'elles supportent *en Internet standalone*, par types de marques

28. L'IBPT établit une carte concernant l'état d'avancement du déploiement du FTTH¹² sur la base des données communiquées par les opérateurs qui déploient un tel réseau de fibre optique. Les données contiennent les zones dans lesquelles les opérateurs ont déployé le FTTH ou le déploieront dans un avenir proche. Dans ces zones, il est en principe possible (ou sera possible dans un avenir proche) pour un utilisateur final de se connecter à un réseau de fibre optique jusqu'à son domicile.
29. Cette carte est mise à jour régulièrement et son objectif principal est de montrer l'évolution du déploiement du FTTH en Belgique. L'IBPT souligne toutefois que d'autres réseaux à haut débit fixes, tels que les réseaux HFC des câblo-opérateurs, peuvent également satisfaire au critère européen d'un VHCN¹³, ou réseau à très haute capacité, et peuvent offrir des vitesses haut débit élevées comme nous le verrons dans la section 3 de cette étude.
30. Par ailleurs, une carte complète avec la couverture plus détaillée des réseaux à haut débit fixes en Belgique¹⁴ peut être consultée sur l'atlas des lignes fixes de ce site Internet.

1.2.4. Développements récents

1.2.4.1. En Flandre

¹² www.bipt-data.be/nl/projects/atlas/ftth

¹³ Le critère européen VHCN (Very High Capacity Network) se réfère à des réseaux fixes permettant une vitesse descendante d'au moins 1 Gbps.

¹⁴ <https://www.bipt-data.be/fr/projects/atlas/landline>

31. Le 23 juillet 2026, l'Autorité belge de la concurrence (ABC) a donné son feu vert¹⁵ à l'accord entre Proximus/Fiberklaar et Telenet/Wyre pour déployer un seul réseau de fibre optique dans les zones de densité moyenne du nord du pays. Concrètement, Fiberklaar ou Wyre sera chargé du déploiement de la fibre dans des zones spécifiquement définies et les opérateurs - Proximus et Telenet mais aussi tout opérateur intéressé (c'est-à-dire les opérateurs exploitant les marques primaires, secondaires ou les opérateurs alternatifs) - auront la possibilité d'utiliser - à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires - le réseau déployé dans ces zones pour proposer leurs propres services. Les engagements pris par Proximus, Fiberklaar, Telenet et Wyre qui ont été rendus contraignants par l'ABC, contiennent des règles tant sur leur coopération que sur les conditions d'accès à leurs réseaux respectifs. La coopération entre Fiberklaar et Wyre visant à étendre et accélérer le déploiement des réseaux de fibre concerne les zones périurbaines de Flandre, caractérisées par une densité de population intermédiaire. Ces engagements devraient rester en vigueur pour une durée allant jusqu'à plus de 25 ans et le contrôle de leur respect a été confié à l'IBPT compte tenu de son expertise et de son expérience dans le secteur des télécommunications.
32. Les zones les plus densément peuplées, où le déploiement de la fibre est déjà avancé, ne relèvent pas du champ d'application de cette coopération. Dans ces zones urbaines, Proximus, Fiberklaar, Telenet et Wyre poursuivront indépendamment le déploiement de leurs réseaux respectifs, qui continueront de coexister.
33. Dans les zones rurales caractérisées par une faible densité de population, l'actuel réseau HFC (Hybrid Fiber Coax) de Wyre sera modernisé afin d'offrir des débits plus élevés et une connectivité multigigabit. Proximus migrera progressivement ses clients vers le réseau HFC de Wyre. D'autres opérateurs auront également la possibilité de proposer leurs services sur ce réseau à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires.

1.2.4.2. En Wallonie

34. Le 31 juillet 2025, l'ABC a ouvert une instruction parallèle relative au projet de coopération entre Proximus et Orange Belgium¹⁶ visant à étendre le déploiement de réseaux de fibre optique et la connectivité multi-gigabit en Wallonie. Cette instruction est toujours en cours.

¹⁵ https://www.abc-bma.be/sites/default/files/content/download/files/20260723_ComPres_32_ABC_0.pdf

¹⁶ https://www.abc-bma.be/sites/default/files/content/download/files/20250731_ComPres_33_ABC.pdf

2. Vue d'ensemble

2.1. Une mutation des usages

35. Les résultats de l'édition 2025 de l'enquête consommateurs de l'IBPT¹⁷ témoignent d'une société belge hautement connectée où les usages numériques sont désormais profondément ancrés dans la vie quotidienne.
36. On assiste à une recomposition des pratiques de consommation où coexistent un modèle historique (TV avec box, SMS, téléphonie fixe) et des usages plus récents (télévision via applications, plateformes de streaming, appels et messages via messageries instantanées de type WhatsApp) notamment portés par les générations montantes.
37. Deux tendances en découlent :
 - 37.1. Un usage désormais répandu des plateformes de streaming¹⁸ et de la télévision via Internet, comme Auvio ou VTM GO, qui traduit une tendance des consommateurs à vouloir satisfaire leurs besoins multimédias par le biais d'une simple connexion Internet, qu'elle soit fixe ou mobile. Le recours à l'IPTV illégale¹⁹ contribue également à cette tendance.
 - 37.2. D'un autre côté, une partie des consommateurs est séduite par les fonctionnalités additionnelles complétant le format linéaire traditionnel. On citera notamment un accès multi-support ou encore un accès intégré aux plateformes de streaming. Il s'agit pour les opérateurs de créer un environnement qui accompagne les consommateurs dans leur expérience client par le biais d'offres combinant l'Internet et la télévision ou davantage de services (en y ajoutant le mobile et/ou la téléphonie fixe).
38. Les sous-sections suivantes aborderont les profils relatifs à l'Internet fixe puis ceux relatifs aux offres associant l'Internet et la télévision, en les scindant selon que la télévision est souscrite avec une box ou avec une application.

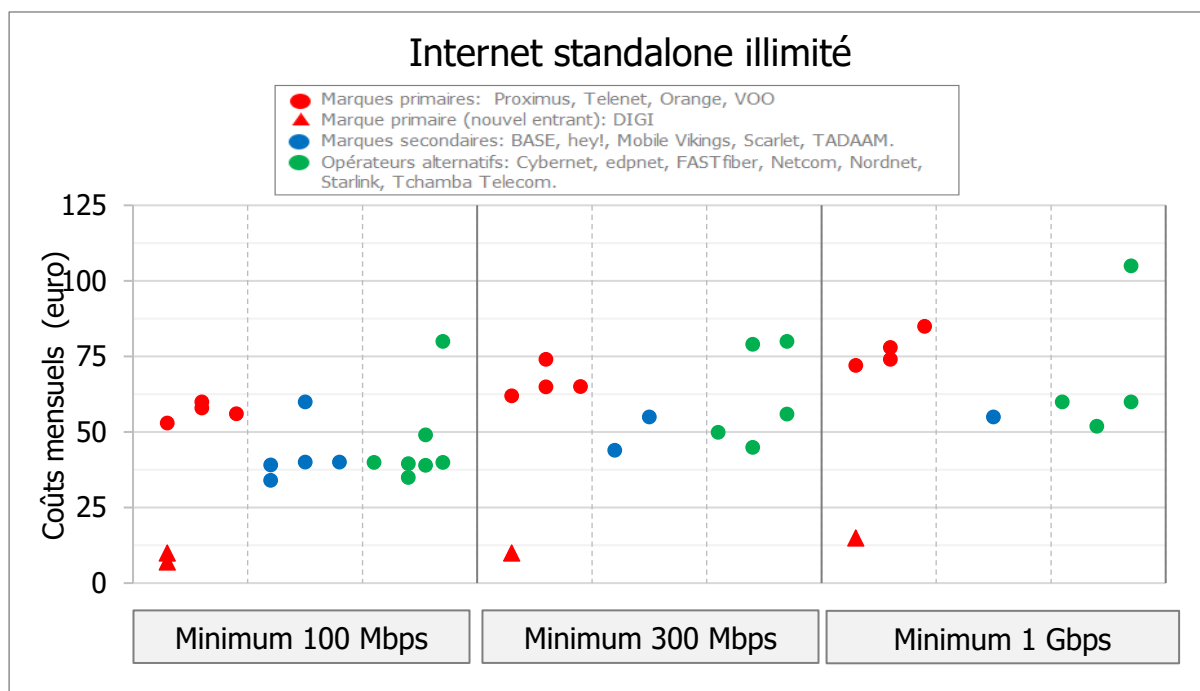
¹⁷ <https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/enquete-consommateurs-2025>

¹⁸ Le streaming peut être payant (Netflix, Disney+, Amazon Prime Video, ...) mais également gratuit (Auvio, RTL Play, VRT Max, ...)

¹⁹ Quoique séduisante par la richesse de son offre et la faiblesse de son coût, l'IPTV est illégale lorsqu'elle donne accès à des chaînes télévisées et programmes piratés et viole les droits d'auteur et de propriété intellectuelle.

2.2. Internet fixe

39. Comme le montre ce graphe, il est désormais possible de recourir à des opérateurs des trois types de marques²⁰ pour les profils Internet illimité étudiés, quelle que soit la vitesse minimale exigée (en download) : 100 Mbps, 300 Mbps ou 1 Gbps.



Graphe 4 - Coûts mensuels des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux profils relatifs à l'Internet **standalone illimité**, en Q2 2026

40. Si un grand nombre de marques répond au profil exigeant minimum 100 Mbps - qui est surtout le fait des marques secondaires et alternatives -, le profil exigeant minimum 300 Mbps en limite déjà leur nombre. Le profil exigeant minimum 1 Gbps exclut quant à lui de facto les opérateurs xDSL et la plupart des marques secondaires. Ceci est synthétisé dans le tableau ci-après.

²⁰ Comme explicité plus tôt, la solution DIGI (= triangle rouge) est communiquée dans les graphes à titre informatif mais non reprise dans les différents classements et calculs, du fait de sa couverture fibre encore limitée au moment de la rédaction de cette étude, à savoir Bruxelles, Charleroi et Liège.

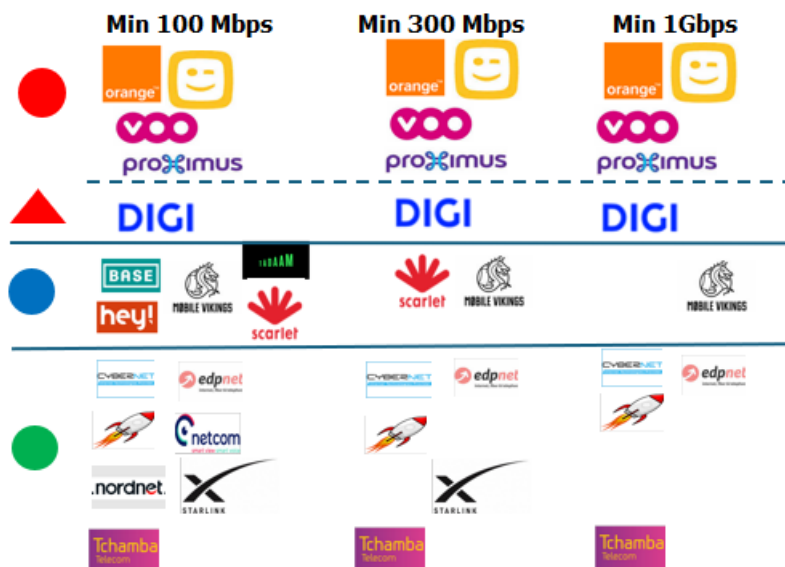


Tableau 3 – Marques commerciales répondant aux exigences minimales de vitesse exigée (download) par profil Internet illimité, par types de marques

41. L'ensemble des technologies (xDSL, câble, fibre, satellite, Internet via le réseau mobile) peuvent répondre aux exigences du profil Internet illimité avec une vitesse download de minimum 100 Mbps.
42. Les technologies satellite, fibre et câble permettent de répondre au profil exigeant un minimum de 300 Mbps tandis que seules les technologies FTTH et HCF permettent des vitesses d'au moins 1 Gbps.
43. On notera par ailleurs qu'il existe sur le marché résidentiel - pour les technologies FTTH et HCF - des plans offrant des vitesses download encore bien supérieures à celles étudiées dans le cadre de cette publication. Pour se renseigner sur les plans susceptibles de répondre à de telles exigences, l'IBPT invite les consommateurs à utiliser son comparateur en ligne www.meilleurtarif.be
44. Le passage d'une exigence de vitesse minimale de 100 Mbps à 300 Mbps puis à 1 Gbps, se traduit concrètement pour les consommateurs par une hausse du coût, quel que soit le type de marques observées, comme le montre ce tableau :

Q2 2026	Profils Internet illimité		
	Minimum 100 Mbps	Minimum 300 Mbps	Minimum 1 Gbps
Moyenne générale	47,65 €	61,35 €	71,20 €
# total de marques	16	11	9

Tableau 4 - Nombre de marques et dépenses moyennes²¹ auxquelles les consommateurs sont confrontés pour répondre mensuellement aux besoins exigés par les profils Internet illimité.

²¹ En dehors des coûts mensuels des plans de DIGI, eu égard à sa faible couverture actuelle.

45. Le tableau ci-après montre quel est le coût mensuel qui sera, en moyenne, payé par profil par catégorie de marques :

Q2 2026	Dépense moyenne, par catégorie de marque (en EUR)		
	Internet illimité Min.100 Mbps	Internet illimité Min.300 Mbps	Internet illimité Min.1 Gbps
Marques primaires ²²	56,75 €	66,50 €	77,25 €
Marques secondaires	42,60 €	49,50 €	55,00 €
Marques alternatives	46,05 €	61,97 €	69,21 €

Tableau 5 - Dépenses moyennes auxquelles les consommateurs sont confrontés pour répondre mensuellement aux besoins exigés par les profils Internet standalone, par catégorie de marques

46. On voit que, en moyenne, les offres Internet des marques secondaires puis des marques alternatives sont plus abordables que les marques primaires, quelle que soit la vitesse minimale exigée (100 Mbps, 300 Mbps ou 1 Gbps). Ceci est totalement cohérent avec les positionnements stratégiques et les moyens à disposition de ces différents acteurs télécoms.
47. Selon le profil étudié, la différence entre les marques alternatives et primaires est, en moyenne, plus ou moins important. Il peut donc également être intéressant d'opter pour celles-ci.
48. On notera cependant l'existence d'écarts de coûts parfois importants entre les marques d'une même catégorie (= dispersion des offres) ainsi que l'existence, pour ceux qui habitent dans les zones couvertes par cet opérateur, de solutions très accessibles chez l'opérateur DIGI, nouvel entrant sur le marché ayant une politique de prix agressive.
49. Bien que l'IBPT ait décidé de communiquer sur ces produits télécoms à des fins de transparence de l'information, ces produits ne sont pas inclus dans les classements et calculs de cette étude du fait de sa couverture encore assez limitée, la fibre de DIGI étant actuellement en phase de déploiement dans les différentes régions du pays. DIGI met à la disposition des consommateurs de nombreuses FAQ explicatives sur les différentes offres internet (fibre et 5G) qu'il propose.²³
50. Le tableau ci-après permet de visualiser - selon le profil étudié - l'économie annuelle possible si les consommateurs optent pour une offre d'une marque secondaire ou alternative plutôt que pour une offre d'une marque primaire.

²² En dehors des coûts mensuels des plans de DIGI, eu égard à sa faible couverture actuelle.

²³ <https://www.digi-belgium.be/fr/question-pour-digi-faq/digi-fibre>

	Economie annuelle (en EUR) entre la moyenne des marques primaires ²⁴ par rapport aux		
Q2 2026	Internet illimité Min. 100 Mbps	Internet illimité Min. 300 Mbps	Internet illimité Min. 1 Gbps
...marques secondaires	169,77 €	203,97 €	266,97 €
...marques alternatives	128,39 €	54,35 €	96,45 €

Tableau 6 - Economie annuelle moyenne en optant pour une marque secondaire ou une marque alternative plutôt que pour une marque principale.

Lecture du tableau :

- (1) *Opter pour une solution secondaire plutôt qu'une solution primaire permet d'économiser annuellement jusqu'à près de 267 € lorsqu'on exige une offre avec une vitesse minimale d'1Gbps.*
- (2) *Pour une connexion avec un minimum de 100 Mbps, opter pour une marque alternative permet, en moyenne, d'économiser jusqu'à 128,39 € par an par rapport aux dépenses moyennes effectuées en optant pour l'offre la moins chère chez les opérateurs primaires.*

51. Si vous hésitez sur la connexion Internet dont vous avez besoin, l'IBPT met à votre disposition une page dédiée²⁵ et y rappelle, notamment, les facteurs à prendre en considération dans le choix de votre offre :
 - le budget disponible ;
 - la vitesse de connexion souhaitée (download/upload) ;
 - le volume de données souhaité (volume limité ou volume illimité) ;
 - le coût du volume de téléchargement non compris dans l'offre (prix hors forfait pour les offres avec volume limité) ;
 - la technologie souhaitée (xDSL, câble, fibre optique, satellite, mobile) ;
 - une offre en standalone ou une offre incluse dans un pack ;
 - les opérateurs disponibles pour le lieu de connexion ^{26 27} ;
 - la qualité et la disponibilité du service clientèle de l'opérateur choisi.
52. Les consommateurs ont tout intérêt à comparer les prix des différentes offres Internet au sein des différentes catégories de marques (primaires, secondaires et alternatives) et

²⁴ En dehors des coûts mensuels des plans de DIGI, eu égard à sa faible couverture actuelle.

²⁵ <https://www.ibpt.be/consommateurs/telephonie-internet-tv/comparer-les-operateurs/comparer-les-offres/connexion-internet>

²⁶ Carte Atlas pour le fixe : <https://www.ibpt-data.be/fr/projects/atlas/landline?speed=350&level=StatSec&coverType=households&bbox=189196.80708485824.6359596.441960984.807050.0058151928.6711133.606755829>

²⁷ Carte Atlas pour la fibre : https://www.ibpt-data.be/fr/projects/atlas/ftth?executionState=EXECUTED_AND_PLANNED&layerPostfix=2026Q02&bbox=242460.01387195603.6359596.441960984.753786.799028095.6711133.606755829

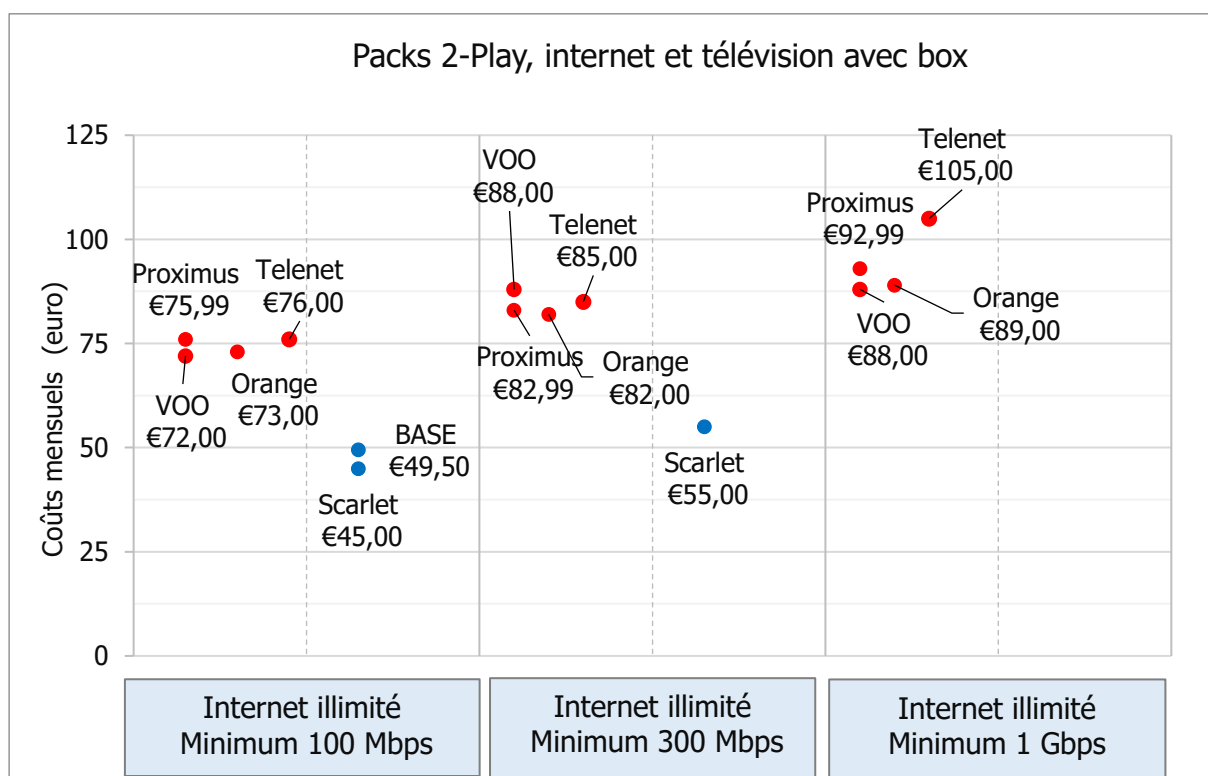
également à s'interroger sur le confort d'utilisation souhaité (vitesse, latence²⁸) lié à la technologie choisie.

53. La prochaine sous-section observe les possibilités offertes sur le marché résidentiel pour les consommateurs optant pour un accès Internet associé à la télévision.

²⁸ La latence désigne le délai, mesuré en millisecondes (ms), entre une action (comme un clic ou une requête) et la réponse correspondante. En informatique, il s'agit du temps nécessaire pour qu'une donnée fasse un aller-retour entre un appareil émetteur (votre ordinateur, votre smartphone) et le serveur cible.

2.3. Internet et télévision

54. Les consommateurs qui souhaitent souscrire à une offre télévisuelle auprès d'un opérateur télécom doivent désormais combiner cet abonnement à un accès à l'Internet. Il n'est en effet plus possible de souscrire un abonnement à la télévision numérique avec TV-Box sans abonnement Internet.
55. Pour les consommateurs intéressés par un large choix de chaînes, un abonnement permettant de mettre en pause, d'enregistrer et de regarder plus tard ses documentaires, films, séries ou encore le journal télévisé, le choix classique de la télévision avec box s'impose. Ce type d'abonnement permet également un accès à leurs apps de streaming préférées et, grâce à l'application dédiée, de continuer à regarder leurs programmes favoris sur leurs appareils mobiles (smartphone/tablette).
56. Ce premier graphe reprend les offres les plus abordables des marques offrant la télévision avec box pour différentes exigences minimales en matière de connexion Internet illimitée :



Graph 5 - Coûts mensuels des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux profils relatifs à l'Internet illimité et à la télévision avec box, en Q2 2026

57. Les marques primaires et secondaires permettent de répondre aux exigences de ces profils, pour autant que la vitesse minimale exigée (en download) soit inférieure à 1 Gbps. Dès qu'elle dépasse ce niveau, seules les marques primaires y répondent.

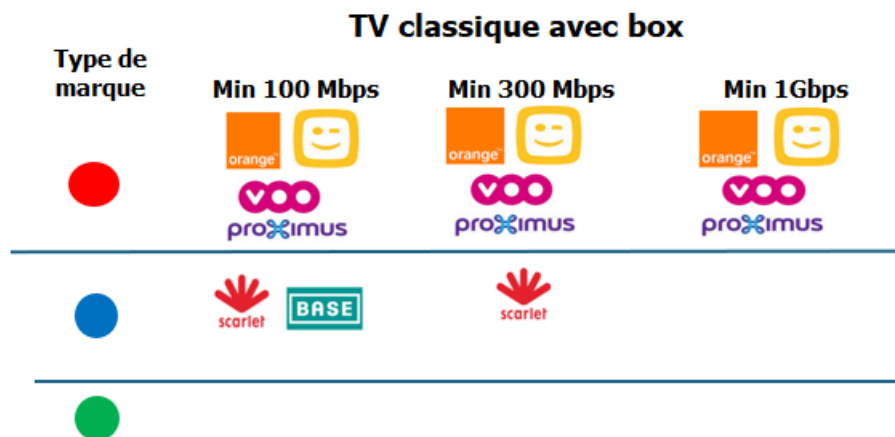
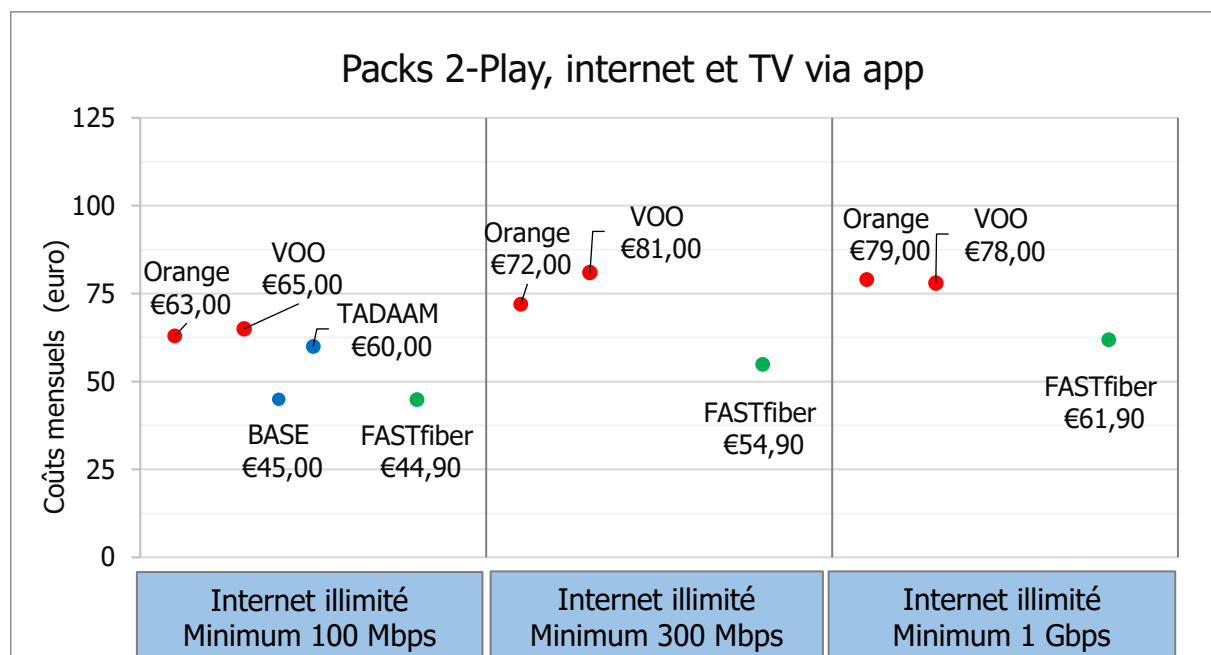


Tableau 7 – Marques commerciales répondant aux exigences minimales de vitesse exigée par le profil *Internet et télévision avec box*, par types de marques

58. Dans le cas du profil Internet exigeant au minimum 1 Gbps associé à la télévision avec box, seules les offres fibre et câble des marques primaires (Orange, Proximus, Telenet et VOO) permettent de répondre simultanément à ces exigences de connexion internet et de télévision. En effet, les marques alternatives n'offrent pas la télévision classique avec box. Quant aux 2 marques secondaires, celles-ci ne commercialisent actuellement pas de plans atteignant 1 Gbps.
59. Pour le public intéressé par un nombre limité de chaînes et qui souhaite ne plus dépendre de box et de fils de raccordement pour pouvoir la regarder, la télévision via l'app de son opérateur est un choix évident et à moindre coût. Facile à installer, elle lui permet de mettre sur pause et redémarrer, de diversifier ses supports (Smart TV, Smartphones, tablette ou pc) et de les utiliser simultanément et partout.



Graphe 6 - Coûts mensuels des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux profils relatifs à l'Internet illimité et à la télévision via app, en Q2 2026

60. En ce qui concerne la TV via app, le choix est plus large lorsque la vitesse exigée est de minimum 100 Mbps : marques primaires, secondaires et alternatives sont présentes sur ce créneau. Dès qu'on exige un minimum de 300 Mbps, les marques secondaires disparaissent et seul FASTfiber présente une offre parmi les marques alternatives :

TV via app				
Type de marque	Min 100 Mbps	Min 300 Mbps	Min 1Gbps	
	 	 	 	
				
	 			

Tableau 8 - Marques commerciales répondant aux exigences minimales de vitesse exigée par le profil *Internet et télévision via app*, par types de marques

61. Le tableau ci-après récapitule le coût mensuel qui sera, en moyenne, payé par profil, toutes marques confondues.

Q2 2026	Dépense moyenne (en EUR)					
	Internet illimité 100 Mbps et box TV	Internet illimité 300 Mbps et box TV	Internet illimité 1 Gbps et box TV	Internet illimité 100 Mbps et TV via app	Internet illimité 300 Mbps et TV via app	Internet Illimité 1 Gbps et TV via app
Moyenne générale	65,25 €	78,60€	93,75 €	55,58 €	69,30 €	72,97 €
# marques	6	5	4	5	3	3

Tableau 9 – Dépenses moyennes des solutions les moins chères données par les opérateurs répondant aux profils relatifs à l'*Internet illimité et à la télévision*, en Q2 2026

62. Avoir recours à un pack internet couplé à la tv via app est, en moyenne, moins cher que d'opter pour la combinaison Internet illimité et tv classique avec box et ce, quelle que soit la vitesse Internet minimale exigée.
63. Le tableau ci-après permet de montrer quels types de marques sont susceptibles de répondre aux différents besoins étudiés ainsi que le coût mensuel qui sera, en moyenne, payé par profil et par catégorie de marques.

63.1. Lorsque la vitesse minimale exigée est de 100 Mbps, il est possible de recourir à des opérateurs des trois types de marques pour la version via app et à deux types de marques pour la télévision classique avec box.

63.2. Pour les profils exigeant au minimum 300 Mbps, les consommateurs peuvent se référer à deux types de marques pour opérer son choix : primaires et secondaires pour la TV classique avec box ; primaires et alternatives pour la TV via app.

63.3. S'ils veulent opter pour une connexion exigeant minimum 1 Gbps et pour la tv classique avec box, seuls les opérateurs primaires seront aptes à répondre à leur demande. Il s'agit, en moyenne, de l'option la plus chère sur le marché.

Dépense moyenne, par catégorie de marque (en EUR)						
Q2 2026	Internet illimité 100 Mbps et box TV	Internet illimité 300 Mbps et box TV	Internet illimité 1 Gbps et box TV	Internet illimité 100 Mbps et TV via app	Internet illimité 300 Mbps et TV via app	Internet Illimité 1 Gbps et TV via app
Marques primaires	74,25 €	84,50 €	93,75 €	64,00 €	76,50 €	78,50 €
Marques secondaires	47,25 €	55,00 €		52,50 €		
Marques alternatives				44,90 €	54,90 €	61,90 €

Tableau 10 - Dépenses moyennes auxquelles les consommateurs sont confrontés pour répondre mensuellement aux besoins exigés par les profils 2-Play fixes, par catégorie de marques.

64. Enfin, un dernier tableau permet de visualiser - selon le profil étudié - l'économie annuelle effectuée, en moyenne, en optant pour une offre d'une marque secondaire ou alternative (lorsque celles-ci sont présentes) plutôt que pour une offre d'une marque primaire.

Economie annuelle (en EUR) entre la moyenne des marques primaires par rapport aux						
Q2 2026	Internet illimité 100 Mbps et box TV	Internet illimité 300 Mbps et box TV	Internet illimité 1 Gbps et box TV	Internet illimité 100 Mbps et TV via app	Internet illimité 300 Mbps et TV via app	Internet Illimité 1 Gbps et TV via app
...marques secondaires	323,97 €	353,97 €		138,00 €		
...marques alternatives				229,20 €	334,60 €	199,20 €

Tableau 11 - Economie annuelle moyenne en optant pour une marque secondaire ou une marque alternative plutôt que pour une marque primaire

65. Quel que soit le profil, les consommateurs qui veulent économiser ont tout intérêt à opter pour une marque secondaire ou alternative lorsqu'ils veulent associer la télévision à leur connexion internet.

2.4. Conclusions

66. La logique des profils de foyers a été choisie par l'IBPT afin d'inciter les consommateurs à comparer plus fréquemment les offres susceptibles de répondre à leurs besoins et éventuellement à changer de plan et/ou d'opérateur s'ils le jugent opportun, notamment grâce à des outils de comparaison en ligne tels que www.meilleurtarif.be et à la procédure Easy Switch.
67. Bien que le focus de cette étude concerne les prix, les aspects qualitatifs et des la couverture effective pour l'adresse de connexion influencent également le choix des consommateurs.
68. La nouvelle page d'accueil du simulateur tarifaire renvoie vers les différents outils que l'IBPT met à la disposition pour aider les consommateurs à faire un choix éclairé : atlas fixe, atlas mobile, baromètre de qualité, infofibre et Easy Switch.



Tableau 12 - Nouvelle interface d'accueil du simulateur tarifaire www.meilleurtarif.be

69. Pour trouver les offres correspondant le mieux à ses besoins réels comme l'ont déjà fait 298.469 personnes depuis le 1er janvier 2026²⁹, le consommateur peut surfer sur www.meilleurtarif.be pour découvrir les prix les plus avantageux disponibles sur le marché résidentiel. Le simulateur tarifaire de l'IBPT garantit simultanément l'exhaustivité et la neutralité des plans présentés grâce à l'obligation légale pour les opérateurs d'y encoder leurs plans tarifaires disponibles à la vente (Cf. l'article 111, §2, 3e alinéa de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques).

²⁹ Nombre de visites effectuées du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

70. Un message unique peut être répété aux consommateurs, quels que soient leurs profils de consommation. Ce message peut se décliner comme suit :
- comparez les offres relatives aux services fixes et faites-le régulièrement, les offres évoluant rapidement;
 - reconsidérez vos besoins avec un regard neuf : Comment consommez-vous vos services ? Etes-vous, par exemple, prêt(e)(s) à envisager une autre façon de regarder la télévision ? Vos dépenses pourraient en être considérablement réduites ;
 - vérifiez toujours l'existence chez les autres opérateurs - primaires, secondaires ou alternatifs - d'offres semblables à celles de votre opérateur actuel pouvant répondre à vos besoins, éventuellement à moindres frais.
71. Vous souhaitez changer d'opérateur mais garder la même structure fixe : consultez la liste d'opérateurs disponible sur le site de l'IBPT qui reprennent ce type d'informations³⁰.
72. En utilisant la version automatisée du simulateur tarifaire, votre profil d'utilisation récent est renvoyé de façon sécurisée au simulateur tarifaire. Tout se déroule alors automatiquement : vos données d'utilisation réelles sont utilisées pour comparer et classer les plans tarifaires existants sur le marché. De la sorte, en quelques clics à peine, apparaissent les plans tarifaires qui vous correspondent le mieux³¹, triés par coût croissant.
73. Lorsqu'ils souhaitent changer d'opérateur, les consommateurs peuvent trouver leur numéro d'identification ID Easy Switch dans leur espace client.
74. Lors du changement de fournisseur, les consommateurs veilleront à se faire clarifier les modalités de restitution du matériel (modem, décodeur, routeur) qui leur a été loué par leur opérateur actuel. En effet, en cas de non-restitution, des montants relativement importants peuvent être comptabilisés à l'abonné.³²
75. Bien que le secteur tende à favoriser l'installation de type Do-It-Yourself (produit livré en point relais, instructions étape par étape, gratuité) et à effectuer régulièrement des promotions sur les frais uniques (frais d'activation et frais d'installation), les consommateurs se renseigneront également sur le montant de ceux-ci lors du changement d'opérateur, en ce compris les frais de raccordement.³³

³⁰ Opérateurs fixes et convergents : <https://www.ibpt.be/consommateurs/liste-des-operateurs-fixes-et-convergen>

³¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://www.meilleurtarif.be/#/home>

³² Voir <https://www.mediateurtelecom.be/le-rapport-annuel-2025-est-publie/> rubrique « Absence d'indications claires quant aux modalités et conditions de restitution du matériel », page 29

³³ Voir <https://www.mediateurtelecom.be/le-rapport-annuel-2025-est-publie/>, rubrique « Facturation des coûts uniques : situations imprévues et conflictuelles pour les utilisateurs », pages 41 à 45

3. Profils fixes

3.1. Remarques préliminaires

76. Nous renvoyons à l'annexe 1 du présent rapport pour plus de détails sur la méthodologie employée.
77. Pour chacun des profils étudiés dans cette section, nous nous sommes efforcés de donner - en plus de l'information relative aux coûts – des informations sur des éléments complémentaires qui nous semblaient utiles pour alimenter la réflexion sur les usages et besoins des consommateurs.
78. L'objectif poursuivi est de donner aux consommateurs le maximum d'éléments leur permettant de poser un choix éclairé, qu'ils cherchent strictement à minimiser leurs dépenses ou à choisir une solution parfois plus chère mais qui réponde mieux à leurs usages et besoins. Comme toujours en économie, chacun agira en fonction de préférences qui lui sont propres et de ses habitudes d'usage.
79. Ces informations sont également consultables à tout moment via www.meilleurtarif.be, le comparateur tarifaire de l'IBPT, en cliquant sur le plan de votre choix pour vous informer sur les détails de celui-ci (notamment technologie, réseau fixe, disponibilité pour votre code postal, marché cible, type de tarif, ...).
80. Vous pouvez consulter les détails des résultats donnés aux profils sur la page dédiée aux profils fixes disponible sur le site de l'IBPT³⁴. Chacun d'entre eux est cliquable et reprend sous forme de tableau le plan commercial le moins cher de chaque marque répondant aux besoins requis par le profil en question. La méthodologie complète utilisée pour réaliser cette étude et le détail des profils sont présentés dans l'annexe 1 de ce rapport.
81. On rappellera que, en fonction des technologies ou du déploiement de celles-ci, les opérateurs fixes peuvent avoir des couvertures partielles comme l'a montré l'état des lieux dans cette étude publiée à la fin 2025³⁵.
82. Afin de rendre les tableaux compréhensibles pour les consommateurs lambda, le terme « fibre » sera utilisé dans la colonne « technologie » pour les solutions « fibre jusqu'à la maison » (FTTH) du groupe Proximus et des marques alternatives utilisant son réseau fixe et le terme « câble » pour les solutions sur réseau hybride fibre-coaxial (HFC) utilisés par le groupe Telenet et le groupe Orange ainsi que les marques alternatives utilisant leur réseau fixe.

³⁴ <http://www.ibpt.be/consommateurs/telephonie-internet-tv/tarifs/comparaison-nationale-2026-services-fixes>

³⁵ <https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/communication-du-21-octobre-2025-concernant-l-etude-qualitative-des-reseaux-a-haut-debit-fixes-et-mobiles-en-belgique>

83. Pour connaître avec précision la disponibilité effective de la fibre³⁶ pour leurs adresses de connexion, l'IBPT invite les consommateurs à se diriger vers le site des opérateurs concernés, le déploiement de la fibre³⁷ étant en cours dans les différentes régions du pays.
84. De même, les câblo-opérateurs (Orange, Telenet et VOO) opèrent sur des territoires partiels du pays. Ici également, l'IBPT invite les consommateurs à se renseigner sur la disponibilité effective des services pour leur point de connexion auprès des opérateurs concernés avant de contracter.
85. On notera par ailleurs qu'il existe sur le marché résidentiel - pour les technologies FTTH et HCF - des plans offrant des vitesses download encore bien supérieures à celles étudiées dans le cadre de cette publication. Pour se renseigner sur les plans susceptibles de répondre à de telles exigences, l'IBPT invite les consommateurs à utiliser son comparateur en ligne www.meilleurtarif.be

³⁶ <https://www.infofibre.be/fr>

³⁷ <https://www.bipt-data.be/fr/projects/atlas/ftth>

3.2. Lieve, Internet illimité



Lieve souhaite une connexion Internet illimitée. Comme beaucoup d'entre nous, elle hésite entre une connexion de 100 Mbps, de 300 Mbps ou une connexion d'1 Gbps.

3.2.1. Lieve, Internet illimité de minimum 100 Mbps

87. Voici les offres les moins chères de chaque marque répondant aux besoins de Lieve :

Internet illimité de minimum 100 Mbps					
Q2 26	Marque	Plan tarifaire	Coût	Technologie	Vitesses down/up (Mbps)
①	Scarlet	Scarlet Internet Loco Copper Scarlet Internet Loco Fiber	34,00 €	DSL Fibre	100/30 150/30
②	FASTfiber	VDSL 100 sans routeur ³⁸ FIBER 150 sans routeur	34,95 €	DSL Fibre	100/40 150/50
③	hey!	hey! Internet	39,00 €	Câble	150-200 ³⁹ /7,5
	Starlink	Starlink Résidentiel – 100 Mbit/s	39,00 € ⁴⁰	Satellite	100/20
④	netcom	Connect me	39,50 €	DSL	100/40
⑤	Tchamba Telecom	Internet Only	39,95 €	DSL	100 /30
⑥	edpnet	VDSL XL sans routeur ⁴¹	39,95 €	DSL	100/40

³⁸ FASTfiber commercialise au même coût un abonnement DSL et un abonnement fibre et spécifie sur son site quelles sont les propriétés que le routeur doit avoir pour pouvoir utiliser sa connexion : <https://www.fastfiber.be/fr/support/utilisation-de-mon-propre-modem-routeur-internet-non-achete-aupres-de-fastfiber/>

³⁹ hey ! associe une vitesse de 150 Mbps (réseau Wyre/Telenet) ou de 200 Mbps (réseau Orange) à cette offre en fonction de la région de connexion. Celle-ci dépend du réseau auquel le client est raccordé et est précisé en fonction de l'adresse de connexion du client lors du processus d'achat.

⁴⁰ L'abonnement mensuel est de 29 € et la location du modem chez Starlink est actuellement de 10 €/mois.

⁴¹ Edpnet commercialise son abonnement VDSL XL sans routeur et spécifie sur son site quelles sont les propriétés que le routeur doit avoir pour pouvoir utiliser sa connexion :

7	Mobile Vikings	Unlimited Fast Internet 100 Mbps	40,00 €	DSL	100/40
				Fibre	150/50
8	BASE	BASE Internet illimité	40,00 €	Câble	200/20
9	Nordnet	Orange Satellite avec Nordnet	49,00 €	Satellite	200/10
10	Orange	Start Internet ⁴²	53,00 €	Câble	150-200 ⁴³ /10
11	Telenet	Internet Basic	56,00 €	Câble	200/20
12	VOO	Solo Super Relax	58,00 €	Câble	200/10
13	Proximus	Internet Go	59,99 €	DSL	100/30
		Internet Go Fiber		Fibre	150/30
14	TADAAM	TADAAM Platinum	60,00 €	Internet via le réseau mobile ⁴⁴	100/50
15	Cybernet	UHS Standard	79,99 €	Fibre	500/100

Coût = coût mensuel (données au 19/05/26).

88. L'offre la moins onéreuse répondant à ce profil de consommation est l'offre « Scarlet Internet Loco ». Il s'agit d'une offre de Scarlet, marque secondaire du groupe Proximus. Cette offre à 34 € se dédouble en 2 technologies dont la disponibilité dépend de votre adresse de connexion :

88.1. la version DSL offre des vitesses de 100 Mbps (en download)/30 Mbps (en upload) et un volume illimité ;

88.2. la version fibre offre des vitesses de 150 Mbps (en download)/30 Mbps (en upload) et un volume illimité.

89. On notera qu'en raison du déploiement de la fibre et du futur décommissionnement du cuivre, certains opérateurs dédoublent leurs plans dans les technologies DSL et fibre pour un coût identique de l'abonnement et une vitesse supérieure offerte par la fibre optique par rapport au DSL. C'est le cas pour ce profil de consommation chez FASTfiber⁴⁵, Mobile Vikings⁴⁶, Proximus⁴⁷ et Scarlet⁴⁸. Ceux-ci publient des outils permettant de vérifier la disponibilité de la fibre pour votre adresse de connexion. Ces différents urls sont repris en notes de bas de page.

https://support.edpnet.be/hc/fr/articles/16811235111058-Quels-modems-puis-je-utiliser?_gl=1*1w4tv9c*_gcl_au*MTU0NjQ5Njg2OS4xNzY5MDQ2NDY5

⁴² Dès le 17 août, la dénomination du plan "Start Internet" sera "Livebox" mais les caractéristiques et prix de ce plan restent inchangés.

⁴³ Orange associe une vitesse de 150 Mbps (réseau Wyre/Telenet) ou de 200 Mbps (réseau Orange) à cette offre en fonction de la région de connexion. Celle-ci dépend du réseau auquel le client est raccordé et est précisé en fonction de l'adresse de connexion du client lors du processus d'achat.

⁴⁴ TADAAM étant un Internet via le réseau mobile, le volume illimité (mobile) se réfère à 300 GB. Lorsque le volume mensuel est atteint, les consommateurs continuent à surfer à une vitesse de 5 Mbps jusqu'à la prochaine de relevé de compte.

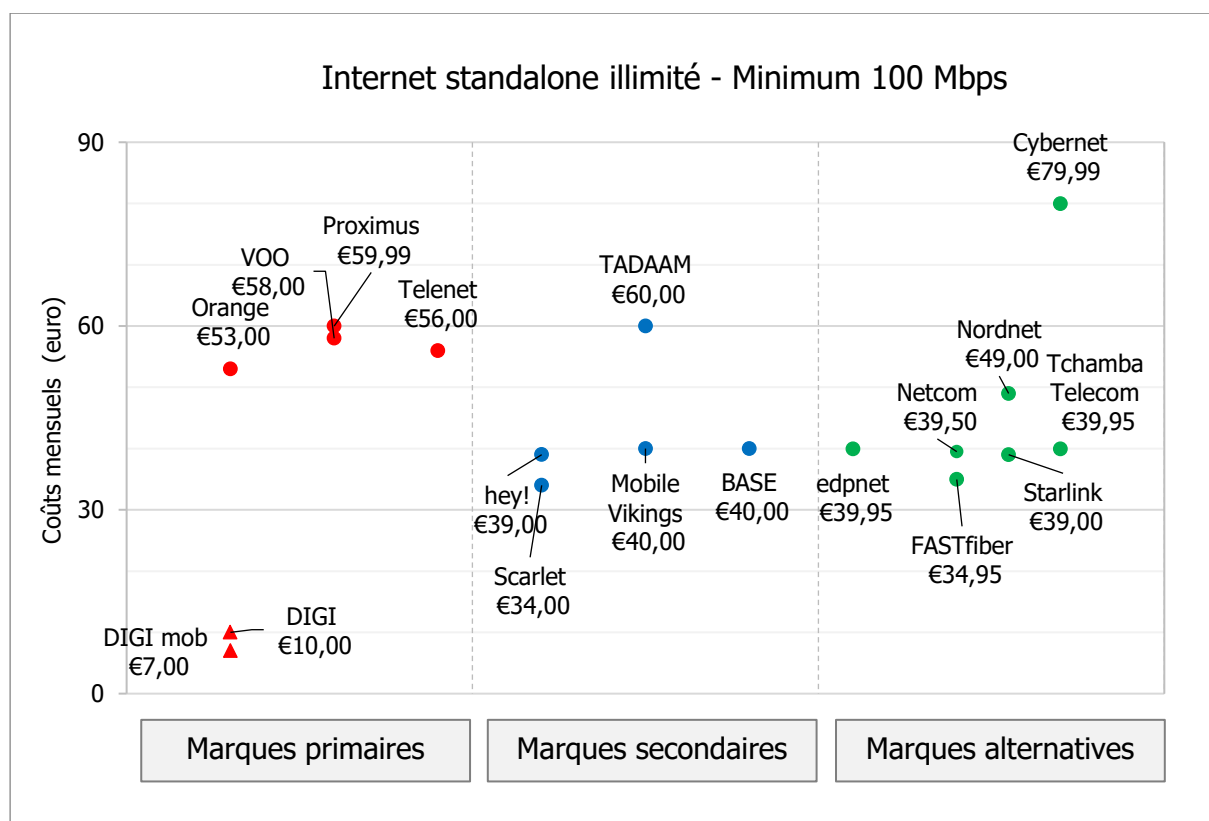
⁴⁵ Pour savoir si la fibre est disponible à votre adresse de connexion, veuillez consulter la page dédiée : <https://www.fastfiber.be/fr/internet-test-availability/>

⁴⁶ Pour savoir si la fibre est disponible à votre adresse de connexion, veuillez consulter la page dédiée : <https://mobilevikings.be/fr/registration/broadband/check-address>

⁴⁷ Pour savoir si la fibre est disponible à votre adresse de connexion, veuillez consulter la page dédiée : www.proximus.be/fr/abonnement-internet

⁴⁸ Pour savoir si la fibre est disponible à votre adresse de connexion, veuillez consulter la page dédiée : https://www.scarlet.be/fr/homepage/internet/internet_speedtest.html/

90. En dehors des marques reprises dans ce classement, on citera également l'offre « DIGI Fiber 500 Mbps » de DIGI répondant à ce profil de consommation pour un coût mensuel de 10 €, solution fibre avec une vitesse de 500 Mbps (en download et en upload) et un volume illimité. DIGI, nouvel entrant sur le marché belge, dispose actuellement de fibre optique via son propre réseau dans tout ou partie des villes suivantes: Bruxelles, Charleroi et Liège. L'IBPT invite les consommateurs intéressés par cette offre à s'informer sur sa disponibilité sur le site de DIGI⁴⁹. Pour les adresses non couvertes par la fibre, DIGI propose une solution illimitée (volume de 300 GB) via le mobile « 5G Home Internet » à un coût mensuel de 7 € avec 40 € de frais d'installation⁵⁰.
91. Le graphe ci-après reprend les différentes solutions répondant à ces exigences en minimisant les coûts mensuels, par catégories de marques (marques primaires, marques secondaires et marques alternatives):



Graphe 7 - Coûts mensuels des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux besoins de Lieve – **Connexion internet illimitée de minimum 100 Mbps, en Q2 2026**

92. Comme le montre ce graphe, l'offre résidentielle est vaste pour ce profil de consommation ce qui permet aux consommateurs d'économiser en comparant les solutions proposées par les différentes marques.
93. Si le coût moyen des offres des marques secondaires (points bleus) est le moins élevé avec un montant de 42,60 € versus 46,05 € pour les offres des marques alternatives (points verts) et 56,75 € pour le marques primaires (points rouges), en zoomant au sein des différentes

⁴⁹ digi-belgium.be/fr/question-pour-digi-faq/deploiement-de-digi-fiber?redirect=fr

⁵⁰ DIGI met à la disposition des consommateurs de nombreuses FAQ explicatives sur ses différentes offres internet (fibre et 5G) qu'il propose: <https://www.digi-belgium.be/fr/question-pour-digi-faq/digi-fibre>

catégories de marques, on peut observer des écarts de coûts parfois importants, comme le montre le tableau ci-dessous.

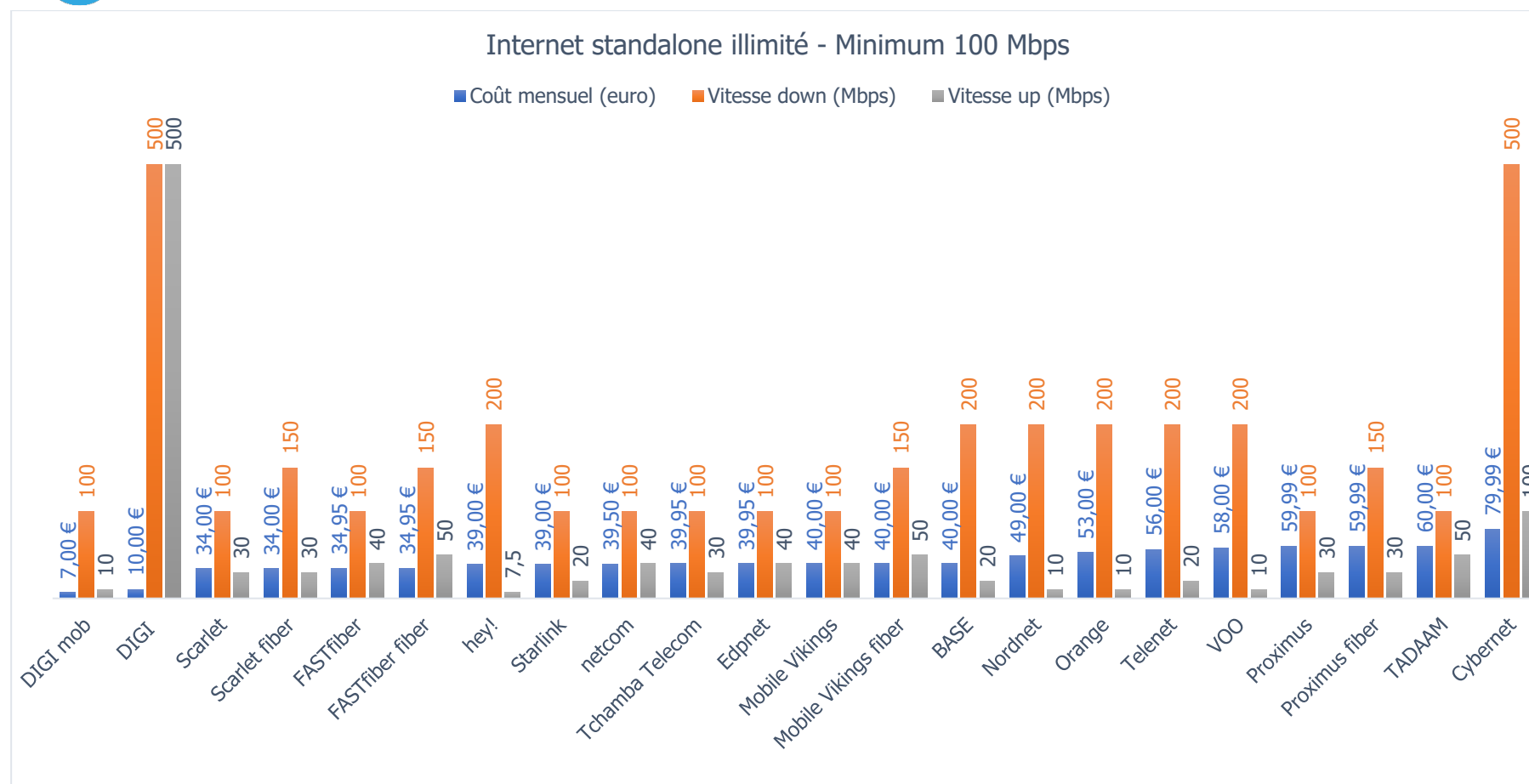
Internet illimité minimum 100 Mbps	Coût moyen	Offre la moins chère	Offre la plus chère	Economie maximale possible sur base annuelle
Marques primaires ⁵¹	56,75 €	53,00 €	59,99 €	83,88€
Marques secondaires	42,60 €	34,00 €	60,00 €	312,00 €
Marques alternatives	46,05 €	34,95 €	79,99 €	540,48 €
Toutes les marques	47,65 €	34,00 €	79,99 €	551,88 €

Tableau 13 - *Internet illimité de minimum 100 Mbps : coût moyen, offre min, offre max et économie annuelle maximale*

94. On notera que la dispersion au sein d'une catégorie de marques peut avoir un impact sur la moyenne de cette catégorie. Celle-ci est la plus importante entre les marques alternatives où l'économie annuelle possible est par conséquent la plus élevée.
95. Les offres les moins chères retenues auprès des opérateurs ont un coût mensuel se situant entre 34,00 € et 79,99 €, soit une économie annuelle potentielle de 551,88 €⁵², toutes marques confondues.
96. On notera que ces offres sont soutenues par des technologies différentes et que par conséquent les vitesses associées (download/upload) peuvent varier considérablement comme le montre le graphe ci-après :

⁵¹ En dehors des coûts mensuels des plans de DIGI, eu égard à sa faible couverture actuelle.

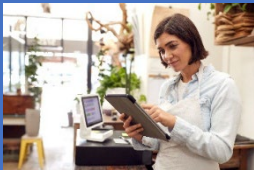
⁵² L'économie annuelle maximale se calcule en multipliant par 12 l'écart obtenu entre l'offre la moins onéreuse retenue et l'offre la plus onéreuse retenue dans ce classement soit, ici, 551,88 € = 12 mois * (79,99 € - 34,00 €).



Graph 8 – Coûts mensuels et vitesses associées des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux besoins de Lieve – Connexion internet illimitée de minimum 100 Mbps, en Q2 2026

3.2.2. Lieve, Internet illimité de minimum 300 Mbps

97. Voici les offres les moins chères de chaque marque répondant aux besoins de Lieve

Internet illimité de minimum 300 Mbps					
					
Q2 26	Marque	Plan tarifaire	Coût	Techno- logie	Vitesses down/up (Mbps)
①	Scarlet	Scarlet Internet Loco + option Fiber Boost	44,00 €	Fibre	300/30
②	FASTfiber	FIBER 500 sans routeur ⁵³	44,95 €	Fibre	500/100
③	Edpnet	FIBER XL sans routeur ⁵⁴	49,95 €	Fibre	500/100
④	Mobile Vikings	Unlimited Fast Internet 1 Gbps	55,00 €	Fibre	1000/500
⑤	Tchamba Telecom	Internet Only Turbo	55,95 €	Fibre	500/100
⑥	Orange	Zen Internet ⁵⁵	62,00 €	Câble	400-500 ⁵⁶ /20
⑦	Proximus	Internet Mega Fiber	64,99 €	Fibre	500/100
⑧	Telenet	Internet Standard	65,00 €	Câble	500/30
⑨	VOO	Solo Giga Max	74,00 €	Câble	1000/20
⑩	Starlink ⁵⁷	Résidentiel – MAX	79,00 €	Satellite	300/35
⑪	Cybernet	UHS Standard	79,99 €	Fibre	500/100

Coût = coût mensuel (données au 19/05/26).

98. L'offre la moins chère correspondant aux besoins présentés est donnée par Scarlet, marque secondaire utilisant le réseau fixe de Proximus. Il s'agit de l'offre « Scarlet Internet Loco + option Fiber Speed Boost » dont le coût mensuel s'élève à 44,00

⁵³ FASTfiber spécifie sur son site quelles sont les propriétés que le routeur doit avoir pour pouvoir utiliser sa connexion: <https://www.fastfiber.be/fr/support/utilisation-de-mon-propre-modem-routeur-internet-non-achete-aupres-de-fastfiber/>

⁵⁴ Edpnet commercialise son abonnement Fiber XL sans routeur et spécifie sur son site quelles sont les propriétés que le routeur doit avoir pour pouvoir utiliser sa connexion : https://support.edpnet.be/hc/fr/articles/16811235111058-Quels-modems-puis-je-utiliser?_gl=1*1w4tv9c*_gcl_au*MTU0NjQ5Njg2OS4xNzY5MDQ2NDY5

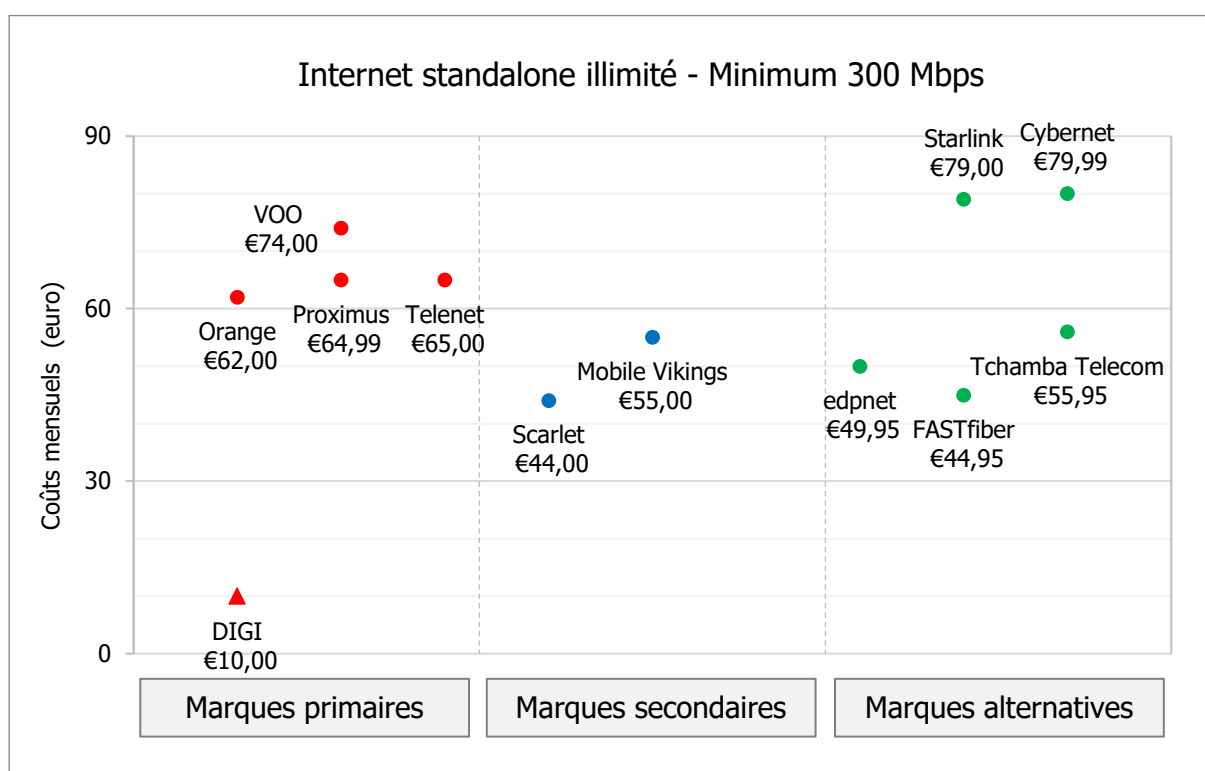
⁵⁵ Dès le 17 août, la dénomination du plan "Zen Internet" sera "Livebox Up" mais les caractéristiques et prix de ce plan restent inchangés.

⁵⁶ Orange associe une vitesse de 400 Mbps (réseau Wyre/Telenet) ou de 500 Mbps (réseau Orange) à cette offre en fonction de la région de connexion. Celle-ci dépend du réseau auquel le client est raccordé et est précisé en fonction de l'adresse de connexion du client lors du processus d'achat.

⁵⁷ L'offre de Starlink est à 69 € et la location du modem s'élève à 10 €/mois.

€, solution fibre avec des vitesses Internet de 300 Mbps (en download)/ 30 Mbps (en upload) et un volume illimité.

99. Ici également l'offre « DIGI Fiber 500 Mbps » de DIGI répond à ce profil de consommation pour un coût mensuel de 10 €, solution fibre avec une vitesse de 500 Mbps (en down et en upload) et un volume illimité. DIGI, nouvel entrant sur le marché belge, dispose actuellement de fibre optique via son propre réseau dans tout ou partie des villes suivantes: Bruxelles, Charleroi et Liège. L'IBPT invite les consommateurs intéressés par cette offre à s'informer sur sa disponibilité⁵⁸ sur le site de DIGI⁵⁹.
100. Quel que soit leur choix de technologie, l'IBPT invite les consommateurs à vérifier la disponibilité effective de ce service pour leur adresse de connexion auprès de l'opérateur de leur choix, ceux-ci ayant, dans la majorité des cas, des couvertures partielles.
101. Le graphe ci-après reprend les différentes solutions répondant à ces exigences en minimisant les coûts mensuels, par catégories de marques (marques primaires, marques secondaires et marques alternatives).



Graphe 9 - Coûts mensuels des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux besoins de Lieve - **Connexion Internet illimitée de minimum 300 Mbps, en Q2 2026**

102. L'offre résidentielle pour ce profil de consommation est limitée aux seules technologies satellite, FTTH et HCF ce qui réduit sensiblement le nombre d'acteurs par rapport au profil précédent.

⁵⁸ digi-belgium.be/fr/question-pour-digi-faq/deploiement-de-digi-fiber?redirect=fr

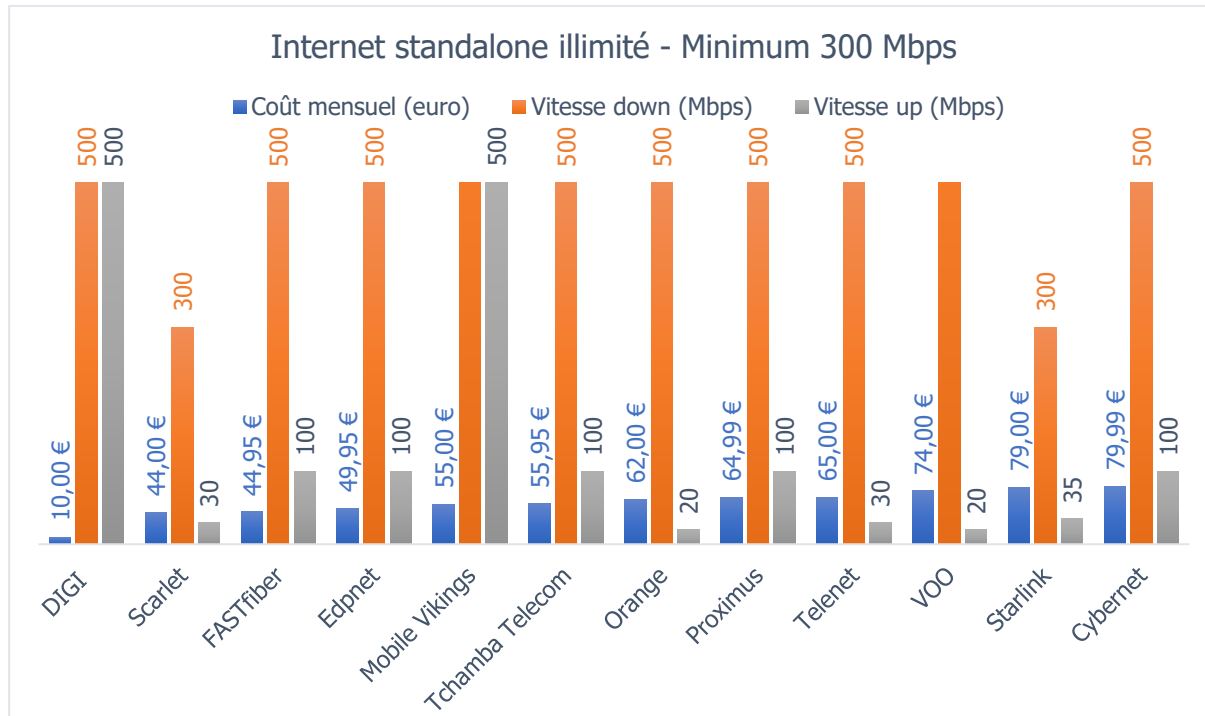
⁵⁹ DIGI met à la disposition des consommateurs de nombreuses FAQ explicatives sur ses différentes offres internet (fibre et 5G) qu'il propose: <https://www.digi-belgium.be/fr/question-pour-digi-faq/digi-fibre>

103. Ce sont à nouveau les marques secondaires qui ont, en moyenne, le coût mensuel le moins élevé suivi par les marques alternatives puis les marques primaires.
104. Les offres les moins chères retenues auprès des opérateurs ont un coût mensuel se situant entre 44 € et 79,99 €, soit une économie annuelle potentielle de près de 432 €⁶⁰, toutes marques confondues.

Internet illimité minimum 300 Mbps	Coût moyen	Offre la moins chère	Offre la plus chère	Economie maximale possible sur base annuelle
Marques primaires ⁶¹	66,50 €	62,00 €	74,00 €	144,00 €
Marques secondaires	49,50 €	44,00 €	55,00 €	132,00 €
Marques alternatives	61,97 €	44,95 €	79,99 €	420,48 €
Toutes les marques	61,35 €	44,00 €	79,99 €	431,88 €

Tableau 14 - Internet illimité de minimum 300 Mbps : coût moyen, offre min, offre max et économie annuelle maximale

105. Les vitesses (download/upload) associées varient considérablement comme le montre le graphe ci-après :



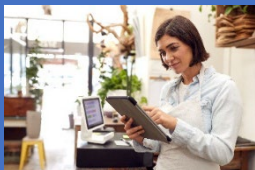
⁶⁰ L'économie annuelle maximale se calcule en multipliant par 12 l'écart obtenu entre l'offre la moins onéreuse retenue et l'offre la plus onéreuse retenue dans ce classement soit, ici, 431,88 € = 12 mois * (79,99 € - 44 €).

⁶¹ En dehors des coûts mensuels des plans de DIGI, eu égard à sa faible couverture actuelle.

Graphe 10 - Coûts mensuels et vitesses associées des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux besoins de Lieve – Connexion internet illimitée de minimum 300 Mbps, en Q2 2026

3.2.3. Lieve, Internet illimité de minimum 1 Gbps

106. Voici les offres les moins chères de chaque marque répondant aux besoins de Lieve :

Internet illimité de minimum 1 Gbps					
					
Q2 26	Marque	Plan tarifaire	Coût	Technologie	Vitesses down/up (Gbps)
①	FASTfiber ⁶²	FIBER 1000 sans routeur	51,95 €	Fibre	1/0,5
②	Mobile Vikings	Unlimited SuperFast Internet 1 Gbps	55,00 €	Fibre	1/0,5
③	Edpnet	FIBER XL Boosted (sans routeur) ⁶³	59,95 €	Fibre	1/0,5
	Tchamba Telecom	FIBER only flash	59,95 €	Fibre	1/0,5
④	Orange	Giga Internet ⁶⁴	72,00 €	Câble	1/0,02
⑤	VOO	Solo Giga Max	74,00 €	Câble	1/0,02
⑥	Proximus	Giga Fiber	77,99 €	Fibre	2/0,2
⑦	Telenet	Internet Turbo	85,00 €	Câble	2,5/0,1
⑧	Cybernet	UHS Bronze	104,99 €	Fibre	1/0,5

Coût = coût mensuel (données au 19/05/26).

107. L'offre la moins chère correspondant aux besoins présentés est donnée par une offre de FASTfiber, marque alternative utilisant le réseau fixe de Proximus. Il s'agit de l'offre « FIBER 1000 sans routeur » dont le coût mensuel s'élève à 51,95 €, solution fibre avec des vitesses Internet d'1 Gbps (en download)/ 500 Mbps (en upload) et un volume illimité.

108. Conformément à la décision d'octobre 2023 ouvrant le marché des modems⁶⁵, cet opérateur laisse le choix du modem à ses clients et spécifie les propriétés

⁶² FASTfiber spécifie sur son site quelles sont les propriétés que le routeur doit avoir pour pouvoir utiliser sa connexion: <https://www.fastfiber.be/fr/support/utilisation-de-mon-propre-modem-routeur-internet-non-achete-aupres-de-fastfiber/>

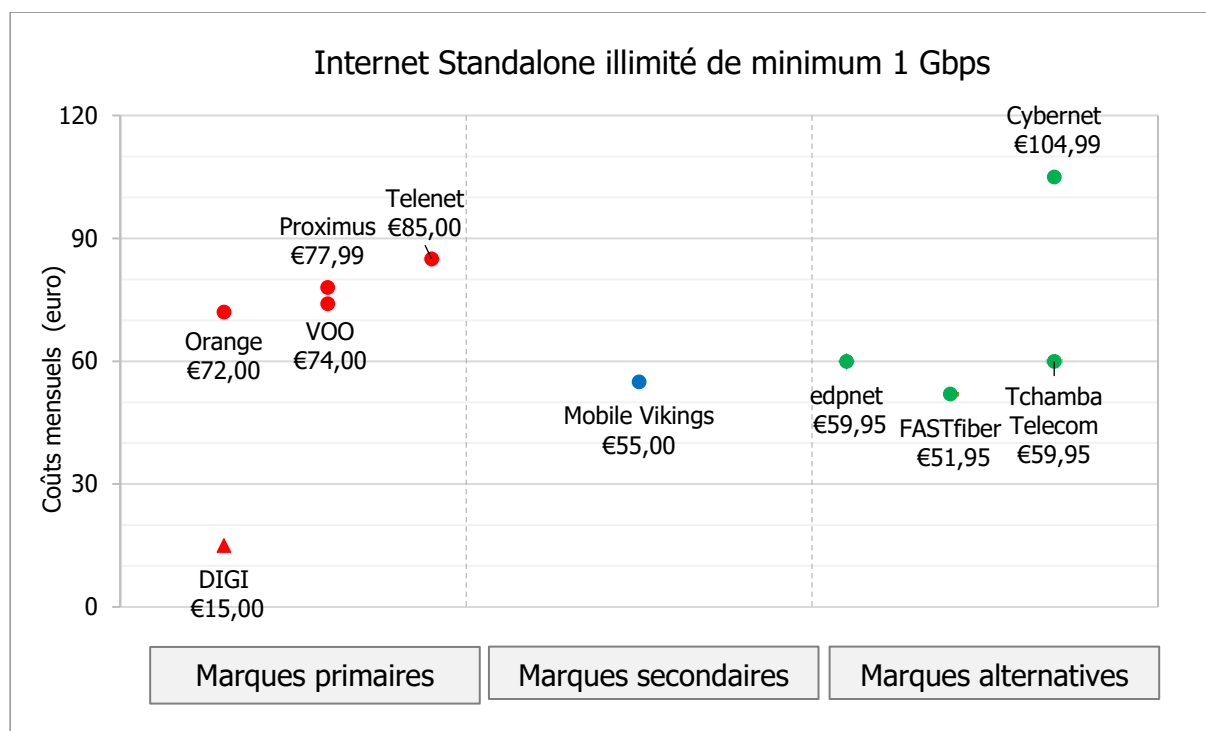
⁶³ Edpnet commercialise son abonnement Fiber XL Boosted sans routeur et spécifie sur son site quelles sont les propriétés que le routeur doit avoir pour pouvoir utiliser sa connexion : https://support.edpnet.be/hc/fr/articles/16811235111058-Quels-modems-puis-je-utiliser?_gl=1*1w4tv9c*_gcl_au*MTU0NjQ5Njg2OS4xNzY5MDQ2NDY5

⁶⁴ Dès le 17 août, la dénomination du plan "Giga Internet" sera "Livebox Giga" mais les caractéristiques et prix de ce plan restent inchangés.

⁶⁵ <https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/l-ibpt-ouvre-le-marche-des-modems>

techniques nécessaires⁶⁶. Ce coût unique n'est pas pris en considération dans le montant renseigné conformément à la méthodologie.⁶⁷ Ce coût lié au modem est néanmoins à prendre en compte par le consommateur pour pouvoir bénéficier du service à domicile.

109. On citera également l'arrivée sur le marché depuis décembre 2024 de l'offre « DIGI Fiber 1 Gbps» répondant à ce profil de consommation pour un coût mensuel de 15 €, solution fibre avec une vitesse d'1 Gbps (en download et upload) et un volume illimité. DIGI, nouvel entrant sur le marché belge, dispose actuellement de fibre optique via son propre réseau dans tout ou partie des villes suivantes : Bruxelles, Charleroi et Liège. L'IBPT invite les consommateurs intéressés par ces offres à s'informer sur leur disponibilité⁶⁸ sur le site de DIGI⁶⁹.
110. Le graphe ci-dessous montre les offres retenues dans les différents types de marques (primaires, secondaires et alternatives) pour répondre à ce profil de consommation en minimisant le coût mensuel.



*Graphe 11 - Coûts mensuels des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux besoins de Lieve - **Connexion Internet illimitée de minimum 1 Gbps, en Q2 2026***

⁶⁶ <https://www.fastfiber.be/fr/support/utilisation-de-mon-propre-modem-routeur-internet-non-achete-aupres-de-fastfiber>

⁶⁷ La méthodologie complète utilisée pour réaliser cette étude et le détail des profils sont présentés dans l'annexe 1 de ce rapport.

⁶⁸ digi-belgium.be/fr/question-pour-digi-faq/deploiement-de-digi-fiber?redirect=fr

⁶⁹ DIGI met à la disposition des consommateurs de nombreuses FAQ explicatives sur ses différentes offres internet (fibre et 5G) qu'il propose: <https://www.digi-belgium.be/fr/question-pour-digi-faq/digi-fibre>

111. L'offre résidentielle pour ce profil de consommation est limitée aux seules technologies FTTH et HCF ce qui réduit encore plus sensiblement le nombre d'acteurs par rapport aux profils précédents.
112. Ce sont à nouveau, en moyenne, les marques secondaires qui ont le coût mensuel le moins élevé suivi par les marques alternatives puis les marques primaires.
113. Les offres les moins chères retenues auprès des opérateurs ont un coût mensuel se situant entre 51,95 € et 104,99 €, soit une économie annuelle potentielle de près de 636,50 €⁷⁰, toutes marques confondues.

Internet illimité minimum 1 Gbps	Coût moyen	Offre la moins chère	Offre la plus chère	Economie maximale possible sur base annuelle
Marques primaires ⁷¹	77,25 €	72,00 €	85,00 €	156,00 €
Marques secondaires	55,00 €	55,00 €	55,00 €	00,00 €
Marques alternatives	69,21 €	51,95 €	104,99 €	636,48 €
Toutes les marques	71,20 €	51,95 €	104,99 €	636,48 €

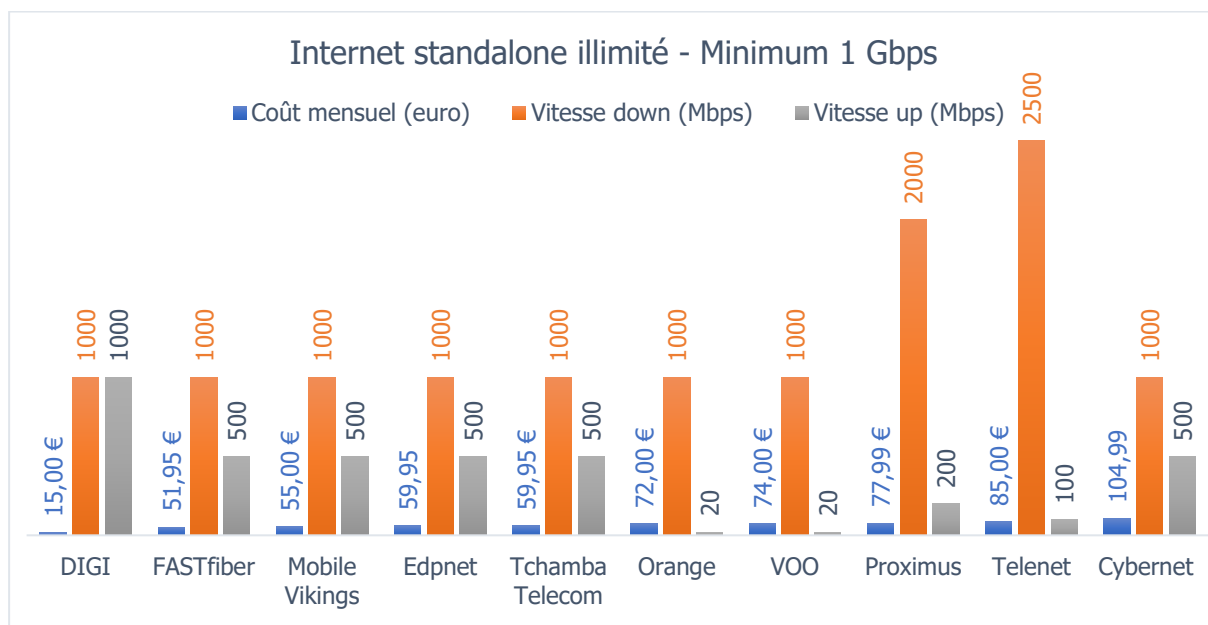
Tableau 15 - Internet illimité de minimum 1 Gbps : coût moyen, offre min, offre max et économie annuelle maximale.

114. Les vitesses (download/upload) associées à ces différentes offres VHCN⁷² varient considérablement comme le montre le graphe ci-après :

⁷⁰ L'économie annuelle maximale se calcule en multipliant par 12 l'écart obtenu entre l'offre la moins onéreuse retenue et l'offre la plus onéreuse retenue dans ce classement soit, ici, 636,48 € = 12 mois * (104,99 € - 51,95 €).

⁷¹ En dehors des coûts mensuels des plans de DIGI, eu égard à sa faible couverture actuelle.⁷² VHCN pour Very High Capacity Network

⁷² VHCN pour Very High Capacity Network



Graph 12 - Coûts mensuels et vitesses associées des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux besoins de Lieve – **Connexion internet illimitée de minimum 1 Gbps, en Q2 2026**

3.3. Niels et Léo, Internet et télévision



Niels est le papa solo de Léo. Ses besoins télécoms se limitent à un accès à la télévision et à l'Internet illimité. Il n'a pas encore arrêté son choix sur le type de télévision (box ou via app) ni sur la vitesse minimale dont il a besoin.

115. Pour aider Niels et Léo, nous examinons les solutions télévision avec box puis télévision via l'application de l'opérateur, à chaque fois en combinaison avec la vitesse minimale exigée (100 Mbps, 300 Mbps et 1 Gbps).

3.3.1. Niels et Léo, solutions Internet 100 Mbps + télévision

116. Voici les offres les moins chères de chaque opérateur qui répondent à ces besoins spécifiques si on considère la tv classique avec box.

Q2 26		Plan tarifaire		Coût	Techno-logie	Vitesse down/up (Mbps)	# chaines
1	Scarlet ⁷³	Scarlet Trio		45,00 €	DSL	100/30	38 FR/
		Scarlet Trio fiber			fibre	150/30	41 NL
2	BASE	BASE Internet illimité + APP & Box BASE TV ⁷⁴		49,50 €	Câble	200/20	29
3	VOO	Duo Super Relax net + TV		72,00 €	Câble	200/10	80

⁷³ Scarlet commercialise au même coût un abonnement 3-Play fixe dans les technologies DSL et fibre. Pour savoir si la fibre est disponible à votre adresse de connexion, veuillez consulter la page dédiée : https://www.scarlet.be/fr/homepage/internet/internet_speedtest.html/

⁷⁴ A partir du 22/06/26, le nombre de chaînes passe de 29 à 31 et le coût de l'App BASE TV + Box TV passe de 15 € à 16 €. Le prix de BASE Internet illimité reste inchangé. Cette combinaison a donc un coût de 50,40 € au lieu de 49,50 € au moment du snapshot effectué le 19/05/26. Pour plus d'informations, voir [Questions fréquentes sur l'adaptation des prix | BASE](#)

4	Orange	Start Internet + Orange TV ⁷⁵	73,00 €	Câble	150-200 ⁷⁶ /12	70
5	Proximus	Flex+ Go (INT+TV)	75,99 €	DSL	100/30	80
6	Telenet	Internet Basic + TV ⁷⁷	76,00 €	Câble	200/20	90

Coût = coût mensuel (données au 19/05/26).

117. L'offre financièrement la plus intéressante pour Niels et Léo s'ils souhaitent opter pour la télévision classique avec box est l'offre 3-Play fixe⁷⁸ « Scarlet Trio » de Scarlet, un opérateur secondaire utilisant le réseau fixe de Proximus. Selon votre adresse de connexion⁷⁹, cette offre est disponible en DSL ou en fibre pour un coût mensuel de 45 €. Cette solution offre l'accès à la télévision classique avec box et 38(FR)/41(NL) chaînes de télévision, la téléphonie fixe et des vitesses Internet de 100/30 Mbps (DSL) et de 150/30 Mbps (fibre) couplées à un volume illimité.

118. Les résultats proposés par le simulateur permettent de comparer toutes les offres répondant au minimum aux critères de recherche. Dans le cas particulier des packs, cela signifie qu'on puisse obtenir comme résultat un pack triple play ou quadruple play à la suite d'une recherche visant un pack double play. Pour cet opérateur particulier, les consommateurs peuvent bénéficier d'une solution incluant plus de services que ceux demandés pour un coût mensuel plus avantageux que celui proposé par les autres opérateurs.

119. S'ils optent pour la télévision via l'app de leur opérateur, voici les solutions s'offrant à eux :

		2-Play • Internet illimité de min. 100 Mbps • TV via l'app de l'opérateur				
Q2 26	Marque	Plan tarifaire	Coût	Techno- logie	Vitesses down/up (Mbps)	# Chaînes
1	FASTfiber ⁸⁰	FIBER 150 + APP TV Light	44,90 €	Fibre	150/50	18
		VDSL 100 + APP TV Light		DSL	100/40	

⁷⁵ Dès le 17 août, la dénomination du plan "Start Internet + Orange TV" sera "Livebox + Orange TV" mais les caractéristiques et prix de ce plan restent inchangés.

⁷⁶ Orange associe une vitesse de 150 Mbps (réseau Wyre/Telenet) ou de 200 Mbps (réseau Orange) à cette offre en fonction de la région de connexion. Celle-ci dépend du réseau auquel le client est raccordé et est précisé en fonction de l'adresse de connexion du client lors du processus d'achat.

⁷⁷ On notera que Telenet permet également de souscrire à un abonnement Internet avec box sans chaînes de télévision pour ceux qui souhaitent regarder plusieurs plateformes de streaming et en faciliter l'utilisation. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page suivante <https://www2.telenet.be/residential/fr/produits/telenet-tv.html>

⁷⁸ Scarlet ne commercialise pas de plan 2-Play combinant l'Internet à la télévision mais uniquement des plans 3-Play ou un pack 4-Play combinant ces 4 services. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site de Scarlet, à la page dédiée à la télévision <https://www.scarlet.be/fr/tv-digitale>

⁷⁹ Pour savoir si la fibre est disponible à votre adresse de connexion, veuillez consulter la page dédiée : https://www.scarlet.be/fr/homepage/internet/internet_speedtest.html/

⁸⁰ Pour savoir si la fibre est disponible à votre adresse de connexion, veuillez consulter la page dédiée : <https://www.fastfiber.be/fr/internet-test-availability/>

②	BASE	BASE Internet illimité + App BASE TV ⁸¹	45,00 €	Câble	200/20	29
③	TADAAM	TADAAM Platinum	60,00 €	Via le réseau mobile ⁸²	100/50	50
④	Orange	Start Internet + Orange TV Lite ⁸³	63,00 €	Câble	150-200 ⁸⁴ /12	20
⑤	VOO	Duo Super Relax net + TV Light	65,00 €	Câble	200/10	21

Coût = coût mensuel (données au 18/05/26).

120. L'offre la moins onéreuse pour ce profil en optant pour la télévision via app est donnée par FASTfiber, un opérateur alternatif utilisant le réseau fixe de Proximus. Pour un coût mensuel de 44,90 € cet opérateur offre deux possibilités technologiques selon leur disponibilité à votre adresse de connexion :

120.1. – soit le plan "FIBER 150 + APP TV Light", solution soutenue par la technologie fibre offrant des vitesses de 150 Mbps (down) / 50 Mbps (up), un volume illimité et 18 chaînes de télévision ;

120.2. – soit le plan "VDSL 100 + APP TV Light", solution soutenue par la technologie DSL offrant des vitesses de 100 Mbps (down)/40 Mbps (up), un volume illimité et 18 chaînes de télévision.

121. FASTfiber communique sur une page spécifique⁸⁵ les caractéristiques techniques nécessaires pour le modem laissé au choix des consommateurs. Ce coût unique n'est pas pris en considération dans le montant renseigné, conformément à la méthodologie.⁸⁶ Ce coût lié au modem est néanmoins à prendre en compte par le consommateur pour pouvoir bénéficier du service à domicile.

122. En exigeant une connexion de minimum 100 Mbps, les consommateurs peuvent trouver des solutions dans au moins deux types de marques :

122.1. Chez l'ensemble des marques primaires et chez les 2 marques secondaires offrant la télévision pour les solutions classiques avec box,

⁸¹ A partir du 22/06/26, le nombre de chaînes passe de 29 à 31 et le coût de l'App BASE TV passe de 10 € à 11 €. Le prix de BASE Internet illimité reste inchangé. Cette combinaison aura donc un coût de 45,90 € au lieu de 45 € au moment du snapshot effectué le 19 mai 2026. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page suivante : https://www.base.be/fr/price-update.html?multisolution_attribute=base-tv#base-tv

⁸² TADAAM étant un Internet via le réseau mobile, le volume illimité (mobile) se réfère à 300 GB. Lorsque le volume mensuel est atteint, les consommateurs continuent à surfer à une vitesse de 5 Mbps jusqu'à la prochaine période de relevé de compte.

⁸³ Dès le 17 août, la dénomination du plan "Start Internet + Orange TV Lite" sera "Livebox + Orange TV Lite" mais les caractéristiques et prix de ce plan restent inchangés.

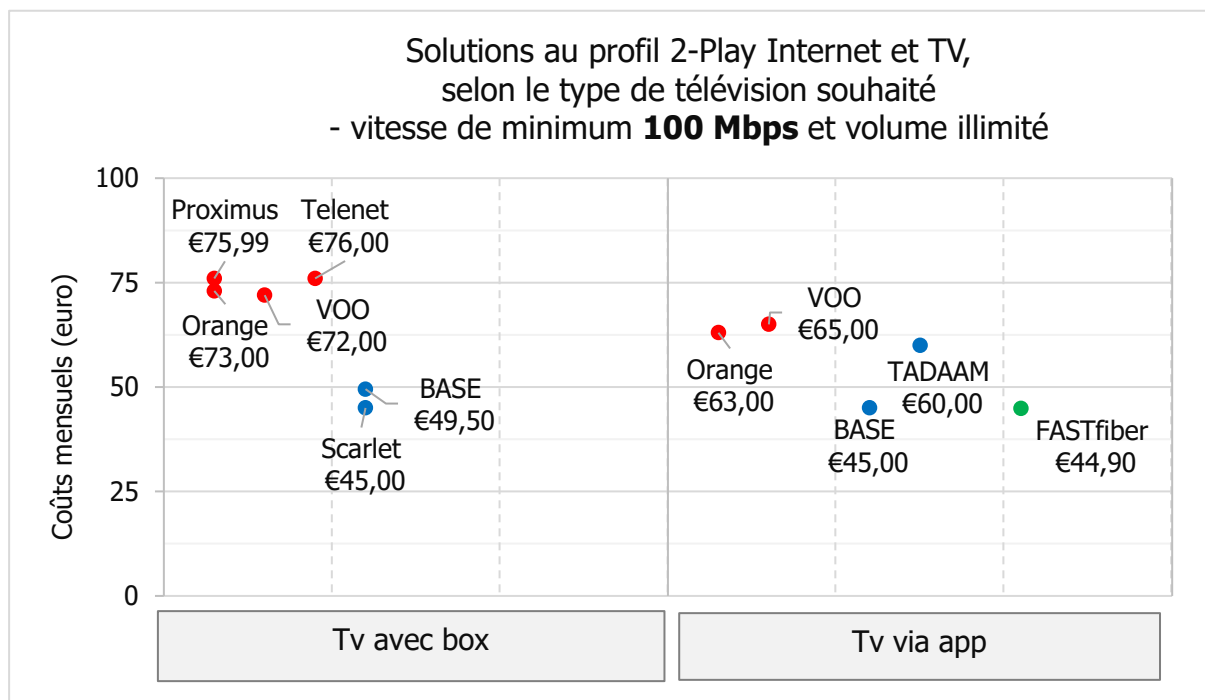
⁸⁴ Orange associe une vitesse de 150 Mbps (réseau Wyre/Telenet) ou de 200 Mbps (réseau Orange) à cette offre en fonction de la région de connexion. Celle-ci dépend du réseau auquel le client est raccordé et est précisé en fonction de l'adresse de connexion du client lors du processus d'achat.

⁸⁵ <https://www.fastfiber.be/fr/support/utilisation-de-mon-propre-modem-routeur-internet-non-achete-aupres-de-fastfiber>

⁸⁶ La méthodologie complète utilisée pour réaliser cette étude et le détail des profils sont présentés dans l'annexe 1 de ce rapport.

122.2. Chez les marques primaires du groupe Orange, chez les marques secondaires du groupe Telenet et chez FASTfiber pour les solutions tv via app.

123. Le passage à la télévision via l'app de leur opérateur permet, généralement, de diminuer le coût mensuel auquel les consommateurs doivent faire face comme le montre le graphe ci-après :



Graphe 13- Comparaison des coûts mensuels des solutions les moins chères répondant aux besoins de "Niels et Léo, selon le type de télévision choisi - Connexion Internet illimitée de minimum 100 Mbps, en Q2 2026

124. Dans les résultats ci-dessus, l'Internet associé à ce type de pack a, selon l'opérateur choisi, une vitesse download variant de 100 Mbps à 500 Mbps.
125. Les avantages et inconvénients des différentes solutions sont largement développés dans la littérature disponible sur le net. On citera quelques points à prendre en considération : le coût, la personnalisation, les fonctionnalités disponibles/intégrées, les mises à jour, la flexibilité, la fiabilité, la simplicité d'usage, la facilité d'installation, la stabilité (latence), ...
126. La sous-section suivante abordera le même profil mais avec une connexion Internet illimitée associée avec une vitesse d'au moins 300 Mbps.

3.3.2. Niels et Léo, solution Internet 300 Mbps + télévision

127. Voici les offres les moins chères de chaque opérateur qui répondent à ces besoins si on considère la tv classique avec box.

Q2 26		Marque	Plan tarifaire	Coût	Technologie	Vitesses down/up (Mbps)	# chaînes
1		Scarlet	Scarlet Trio + option Fiber Speed Boost	55,00 €	Fibre	300/30	38NL/41FR
2		Orange	Zen Internet + Orange TV ⁸⁷	82,00 €	Câble	400-500 ⁸⁸ /20	70
3		Proximus	Flex + Mega Fiber (INT+TV)	82,99 €	Fibre	500/100	80
4		Telenet	Internet Standard + TV	85,00 €	Câble	500/30	90
5		VOO	Duo Giga Max Net + TV	88,00 €	Câble	1000/20	80

Coût = coût mensuel (données au 19/05/26).

128. L'offre financièrement la plus intéressante pour Niels et Léo s'ils souhaitent opter pour la télévision classique avec box est l'offre 3-Play de « Scarlet Trio » de Scarlet, un opérateur secondaire utilisant le réseau fixe de Proximus. Pour un coût mensuel de 55 €, cette solution fibre offre la télévision classique avec box et 38 (FR) / 41 (NL) chaînes de télévision, des vitesses Internet de 300 Mbps (down)/30 Mbps (up) couplées à un volume illimité ainsi que la téléphonie fixe.

129. En optant pour la **télévision via app**, les coûts des solutions s'offrant à eux en optant pour les solutions les plus accessibles sont les suivants :

Q2 26		Marque	Plan tarifaire	Coût	Technologie	Vitesses down/up (Mbps)	# chaînes
1		Scarlet	Scarlet Trio + option Fiber Speed Boost	55,00 €	Fibre	300/30	38NL/41FR
2		Orange	Zen Internet + Orange TV ⁸⁷	82,00 €	Câble	400-500 ⁸⁸ /20	70
3		Proximus	Flex + Mega Fiber (INT+TV)	82,99 €	Fibre	500/100	80
4		Telenet	Internet Standard + TV	85,00 €	Câble	500/30	90
5		VOO	Duo Giga Max Net + TV	88,00 €	Câble	1000/20	80

⁸⁷ Dès le 17 août, la dénomination du plan "Zen Internet + Orange TV" sera "Livebox Up + Orange TV" mais les caractéristiques et prix de ce plan restent inchangés.

⁸⁸ Orange associe une vitesse de 400 Mbps (réseau Wyre/Telenet) ou de 500 Mbps (réseau Orange) à cette offre en fonction de la région de connexion. Celle-ci dépend du réseau auquel le client est raccordé et est précisé en fonction de l'adresse de connexion du client lors du processus d'achat.

Q2 26	Marque	Plan tarifaire	Coût	Technologie	Vitesses down/up (Mbps)	# Chaînes
①	FASTfiber	FIBER 500 + APP TV Light	54,90 €	Fibre	500/100	18
②	Orange	Zen Internet + Orange TV Lite ⁸⁹	72,00 €	Câble	400-500 ⁹⁰ /20	20
③	VOO	Duo Giga Max Net + TV Light	81,00 €	Câble	1000/20	21

Coût = coût mensuel (données au 19/05/26).

- 130.** L'offre la moins onéreuse pour ce profil en optant pour la télévision via app est donnée par FASTfiber, un opérateur alternatif utilisant le réseau fixe de Proximus. Pour un coût mensuel de 54,90 €, le plan "FIBER 500 + APP TV Light", solution soutenue par la technologie fibre offre des vitesses de 500 Mbps (down)/100 Mbps (up), un volume illimité et 18 chaînes de télévision.
- 131.** FASTfiber communique sur une page spécifique⁹¹ sur les caractéristiques techniques⁹² nécessaires pour le modem laissé au choix des consommateurs. Ce coût unique n'est pas pris en considération dans le montant renseigné conformément à la méthodologie.⁹³ Ce coût lié au modem est néanmoins à prendre en compte par le consommateur pour pouvoir bénéficier du service à domicile.
- 132.** A nouveau, le graphe ci-après montre que le passage à la télévision via l'app de leur opérateur permet de diminuer le coût mensuel auquel les consommateurs doivent faire face :

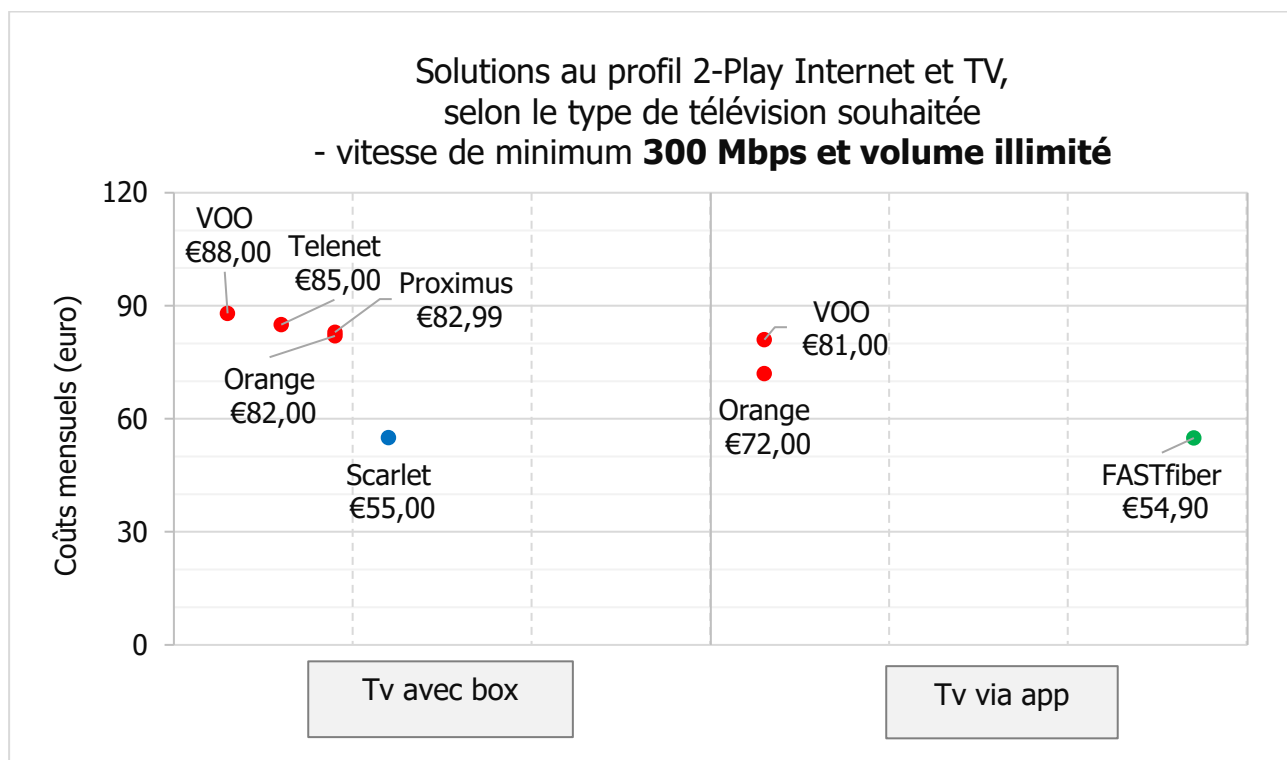
⁸⁹ Dès le 17 août, la dénomination du plan "Zen Internet + Orange TV Lite" sera "Livebox Up + Orange TV Lite" mais les caractéristiques et prix de ce plan restent inchangés.

⁹⁰ Orange associe une vitesse de 400 Mbps (réseau Wyre/Telenet) ou de 500 Mbps (réseau Orange) à cette offre en fonction de la région de connexion. Celle-ci dépend du réseau auquel le client est raccordé et est précisé en fonction de l'adresse de connexion du client lors du processus d'achat.

⁹¹ <https://www.fastfiber.be/fr/support/utilisation-de-mon-propre-modem-routeur-internet-non-achete-aupres-de-fastfiber>

⁹² <https://www.ibpt.be/consommateurs/telephonie-internet-tv/droits-et-obligations/libre-choix-du-modem>

⁹³ La méthodologie complète utilisée pour réaliser cette étude et le détail des profils sont présentés dans l'annexe 1 de ce rapport.



Graphe 14 - Comparaison des coûts mensuels des solutions les moins chères répondant aux besoins de "Niels et Léo, selon le type de télévision choisi, - Connexion Internet illimitée de minimum 100 Mbps, en Q2 2026

133. En exigeant une connexion de minimum 300 Mbps, les consommateurs peuvent trouver des solutions

133.1.chez l'ensemble des marques primaires et chez Scarlet (marque secondaire) pour les solutions télévision classique avec box

133.2.chez les marques primaires du groupe Orange et chez FASTfiber pour les solutions tv via app.

3.3.3. Niels et Léo, solution Internet 1 Gbps + télévision

134. Dès que l'exigence de vitesse monte à 1 Gbps, on constate que seules les marques primaires proposent ce type de solution (à l'exception de l'offre via app de FASTfiber), que les consommateurs optent pour la télévision via l'application de leur opérateur ou pour la télévision classique avec box. Ceci réduit considérablement le choix des consommateurs comme le montrent les résultats ci-après.

135. Voici les offres les moins chères de chaque opérateur qui répondent à ces besoins si on considère la **tv classique avec box**.

Q2 26		Marque	Plan tarifaire	Coût	Techno- logie	Vitesses down/up (Gbps)	# chaines
1		VOO	Duo Giga Max Net + TV	88,00 €	Câble	1/0,02	80
2		Orange	Giga Internet + Orange TV ⁹⁴	89,00 €	Câble	1/0,02	70
3		Proximus	Flex+ Giga Fiber (INT+TV)	92,99 €	Fibre	2/0,2	80
4		Telenet	Internet Turbo + TV	105,00 €	Câble	2,5/0,1	90

Coût = coût mensuel (données au 19/05/26).

136. L'offre financièrement la plus intéressante pour Niels et Léo s'ils souhaitent opter pour une connexion internet de minimum 1 Gbps associée à la télévision classique avec box est l'offre « Duo Giga Max Net + TV » de VOO, opérateur primaire du groupe Orange. Pour un coût mensuel de 88 €, cette solution câble offre une tv classique avec box et 80 chaînes de télévision, des vitesses Internet d'1 Gbps (down)/de 20 Mbps (up) couplée à un volume illimité.

137. Et si Niels et Léo avaient opté pour la **télévision via l'app de leur opérateur**, quelles solutions s'offriraient à eux et à quels coûts ?

		2-Play - Internet illimité avec min. 1 Gbps - TV via l'app de l'opérateur				
---	--	---	--	--	--	--

⁹⁴ Dès le 17 août, la dénomination du plan "Giga Internet + Orange TV " sera "Livebox Giga + Orange TV" mais les caractéristiques et prix de ce plan restent inchangés.

Q2 26	Marque	Plan tarifaire	Coût	Technologie	Vitesses down/up (Gbps)	# Chaînes
①	FASTfiber	FIBER 1000 + APP TV Light	61,90 €	Fibre	1/0,5	18
②	VOO	Duo Giga Max Net + TV Light	78,00 €	Câble	1/0,02	21
③	Orange	Giga + Orange TV Lite ⁹⁵	79,00 €	Câble	1/0,02	20

Coût = coût mensuel (données au 19/05/26).

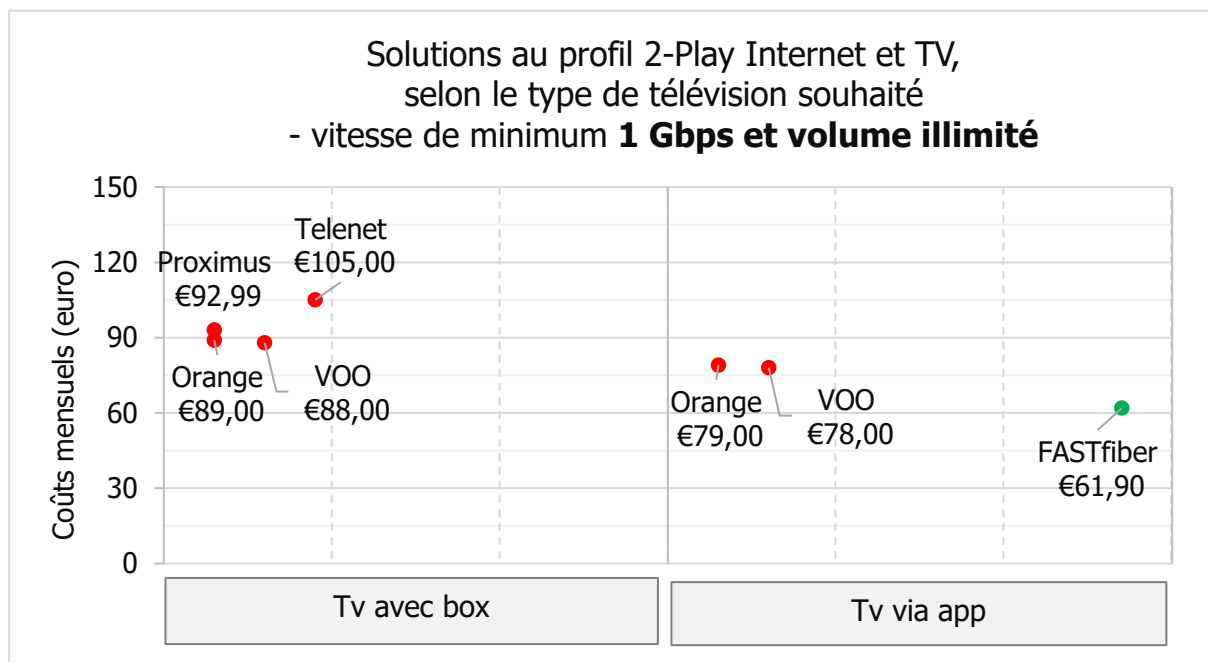
- 138.** L'offre la moins onéreuse pour ce profil en optant pour la télévision via app est donnée par FASTfiber, opérateur alternatif utilisant le réseau fixe de Proximus. Pour un coût mensuel de 61,90 €, le plan "FIBER 1000 + APP TV Light", solution fibre offre des vitesses d'1 Gbps (down)/500 Mbps (up), un volume illimité et 18 chaînes de télévision.
- 139.** FASTfiber communique sur une page spécifique⁹⁶ sur les caractéristiques techniques⁹⁷ nécessaires pour le modem laissé au choix du consommateur. Ce coût unique n'est pas pris en considération dans le montant renseigné conformément à la méthodologie.⁹⁸ Ce coût lié au modem est néanmoins à prendre en compte par le consommateur pour pouvoir bénéficier du service à domicile.
- 140.** Le passage à une vitesse de minimum 1 Gbps limite le choix du consommateur aux seules marques primaires pour les solutions en TV classique avec box. En TV via app, des solutions sont disponibles chez les opérateurs primaires et chez FASTfiber, marque alternative.

⁹⁵ Dès le 17 août, la dénomination du plan "Giga Internet + Orange TV Lite " sera "Livebox Giga + Orange TV Lite" mais les caractéristiques et prix de ce plan restent inchangés.

⁹⁶ <https://www.fastfiber.be/fr/support/utilisation-de-mon-propre-modem-routeur-internet-non-achete-aupres-de-fastfiber>

⁹⁷ <https://www.ibpt.be/consommateurs/telephonie-internet-tv/droits-et-obligations/libre-choix-du-modem>

⁹⁸ La méthodologie complète utilisée pour réaliser cette étude et le détail des profils sont présentés dans l'annexe 1 de ce rapport.



*Graphe 15 - Comparaison des coûts mensuels des solutions les moins chères répondant aux besoins de "Niels et Léo, selon le type de télévision choisi, - **Connexion Internet illimitée de minimum 1 Gbps**, en Q2 2026*

141. En exigeant une connexion de minimum 1 Gbps, les consommateurs peuvent trouver des solutions
- 141.1. chez l'ensemble des marques primaires pour les solutions télévision classique avec box
 - 141.2. chez les marques primaires du groupe Orange et chez FASTfiber pour les solutions tv via app.

3.4. Conclusion

142. Pour sa comparaison tarifaire des services de télécommunications fixes, l'IBPT a évalué les réponses données par le marché télécom aux profils étudiés.
143. Ces profils visent à prendre en considération une large variété d'usages internet (100 Mbps, 300 Mbps et 1 Gbps) et à comparer 2 types d'accès à la télévision (TV classique avec box versus TV via app).
144. Ces différents cas de figures permettent de montrer comment les exigences minimales influent directement sur le type et le nombre de marques aptes à y répondre et sur les résultats tant en termes de technologies que de coûts.
145. Les classements qui en découlent permettent de montrer différentes catégories d'offres et de marques, allant d'offres d'entrée de gamme aux offres dites premium.
146. On notera par ailleurs qu'il existe sur le marché résidentiel - pour les technologies FTTH et HCF - des plans offrant des vitesses download encore bien supérieures à celles étudiées dans le cadre de cette publication. Pour se renseigner sur les plans susceptibles de répondre à de telles exigences, l'IBPT invite les consommateurs à utiliser son comparateur en ligne www.meilleurtarif.be
147. Un message unique peut être répété aux consommateurs, quels que soient leurs profils de consommation : comparez les offres et faites-le régulièrement, les offres évoluant rapidement.
148. Dans cet exercice, il est nécessaire d'examiner les besoins avec un regard neuf, en tenant compte de divers éléments, tels que la manière dont les services sont utilisés, la volonté de regarder la télévision d'une manière différente, le confort d'utilisation souhaité (vitesse, latence) lié à la technologie choisie, etc.
149. Il est important de vérifier l'existence chez les autres marques - primaires, secondaires ou alternatives - d'offres semblables. Cela peut en effet se traduire par des économies importantes. Pour faciliter cette démarche, l'IBPT a listé les opérateurs avec indication du réseau fixe utilisé et des technologies disponibles⁹⁹.
150. Les consommateurs peuvent récupérer leur profil d'utilisation récent dans l'espace client sur le site web de leur opérateur et cliquer sur le bouton « meilleur tarif » renvoyant au simulateur tarifaire qui ensuite compare les données d'utilisation avec les plans tarifaires existants sur le marché.
151. Les informations relatives aux offres télécoms sont consultables gratuitement et à tout moment sur notre comparateur tarifaire www.meilleurtarif.be en cliquant sur le plan de votre choix pour vous informer sur les détails de celui-ci (notamment technologie, réseau, couverture, marché cible, type de tarif, ...).

⁹⁹ Opérateurs fixes et convergents : <https://www.ibpt.be/consommateurs/liste-des-operateurs-fixes-et-convergents>

Bernardo Herman
Membre du Conseil

Peggy Valcke
Membre du Conseil

Stefaan Vyverman
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Président du Conseil

Annexe 1. Méthodologie

1. Introduction du concept de « profils de foyers »

152. L'IBPT a établi une série de profils d'utilisateurs définis sur la base de besoins télécoms. Ces différents profils ont fait l'objet d'une consultation de secteur puis d'une communication en avril 2026¹⁰⁰.
153. La méthode des « profils de foyers » présente l'avantage de « parler la langue des consommateurs » : elle se base sur le suivi des dépenses minimales que les consommateurs avisés doivent supporter pour couvrir leurs besoins télécoms.
154. Cette publication se concentre sur les profils relatifs aux services fixes. Pour chacun d'entre eux, l'offre la moins onéreuse est présentée par marque.
155. Tous les plans destinés aux particuliers figurant dans le simulateur tarifaire de l'IBPT (www.meilleurtarif.be) au 19/05/26 sont pris en considération – hors effet des promotions – pour y répondre avec l'activation d'options et/ou de consommation(s) hors forfaits.
156. Les coûts mensuels reflètent le coût de l'abonnement mais aussi les éventuels coûts hors forfaits et/ou options activées pour faire face aux profils étudiés.
157. En tant que coûts uniques, les frais d'activation, les frais d'installation ainsi que le coût d'achat d'un modem ne sont pas pris en considération dans la présente étude conformément à la logique appliquée dans le simulateur tarifaire de l'IBPT :

Détail des coûts		Calcul des coûts sur 36 mois	
Abonnement mensuel	€ 49,95	Abonnement mensuel	€ 1.798,20
Coûts mensuel	€ 49,95	Coûts d'abonnement	€ 1.798,20
Coûts uniques ?	€ 149,00	Coûts uniques ?	€ 149,00
Frais d'installation	€ 50,00		
Coût d'achat du modem	€ 99,00		
		Coût total sur 36 mois	€ 1.947,24
		Coût mensuel moyen	€ 54,09

Tableau 16 - Détail des coûts, interface du simulateur tarifaire www.meilleurtarif.be

¹⁰⁰ <https://www.ibpt.be/index.php/operateurs/publication/communication-du-7-avril-2026-concernant-les-profils-de-foyers-des-comparaisons-nationales-des-prix>

158. L'IBPT attire cependant l'attention des consommateurs sur ces frais uniques et la possibilité, dans certains cas, de profiter de promotions temporaires sur ceux-ci.

2. Spécificités de l'étude nationale

159. Les plans retenus et les résultats présentés dans cette étude sont les plans tarifaires introduits par les opérateurs opérant sur le marché résidentiel belge dans la base de données du simulateur tarifaire de l'IBPT (www.meilleurtarif.be) au moment de la photographie, conformément à leur obligation légale¹⁰¹.
160. Cette comparaison ne concerne que les produits fixes de télécommunication destinés aux utilisateurs privés résidentiels et ne préjuge en rien de la situation pour les utilisateurs professionnels et les entreprises auxquels les opérateurs proposent d'autres produits spécifiques.
161. Les besoins définis dans les profils sont considérés comme étant un minimum à satisfaire, c'est-à-dire que toute offre y répondant (y compris lorsqu'elle inclut plus de services) est identifiée comme acceptable pour l'utilisateur qui, selon le postulat de cette étude, est supposé porter son choix sur l'offre dont le coût est le moins élevé parmi toutes celles possibles.
162. La logique des profils de foyers a été choisie par l'IBPT afin d'inciter les utilisateurs belges à comparer plus fréquemment les offres susceptibles de répondre à leurs besoins et éventuellement à changer de plan et/ou d'opérateur s'ils le jugent opportun, notamment grâce à l'outil en ligne de l'IBPT (www.meilleurtarif.be) et à la procédure Easy Switch.
163. Les différents axes ayant motivé l'approche des profils de foyers sont les suivants :
- donner de la visibilité à l'ensemble des marques actives sur le marché résidentiel belge (marques primaires, marques secondaires et marques alternatives) ;
 - montrer le coût des plans tarifaires actuellement disponibles à la vente ;
 - montrer les alternatives possibles en termes d'offres ;
 - stimuler la concurrence et mettre en évidence le dynamisme et l'évolution du marché télécom.
164. A des fins de transparence, les graphes de cette étude présentent l'ensemble des possibilités les moins onéreuses offertes par le marché pour répondre aux besoins étudiés sans tenir compte de leur couverture effective.
165. Pour que les consommateurs puissent connaître l'ensemble des marques offrant de services fixes, L'IBPT liste celles-ci sur son site¹⁰² en y détaillant notamment les technologies offertes et les liens vers les sites des opérateurs concernés. Les consommateurs peuvent ainsi vérifier la disponibilité du service pour leur adresse de connexion effective.
166. L'outil de comparaison de l'IBPT (www.meilleurtarif.be) inclut par ailleurs une fonction automatisée permettant aux utilisateurs de connaître en quelques clics l'ensemble des offres

¹⁰¹ Cf. l'article 111, §2, 3e alinéa de la loi du 13 juin 2005 LCE

¹⁰² <https://www.ibpt.be/consommateurs/telephonie-internet-tv/comparer-les-operateurs/comparer-les-offres/liste-des-operateurs-fixes-et-convergen>

de télécommunication répondant à leurs profils réels d'utilisation, compte tenu de leurs codes postaux respectifs.

167. Les promotions, par nature temporaires, ne sont pas prises en considération dans cette étude de même que les frais d'installation et d'activation.
168. Nous rappelons aux consommateurs l'importance de lire attentivement les détails relatifs aux frais uniques d'installation et d'activation, aux promotions et aux termes de leurs contrats (couverture, vitesse, volume, technologie et location de matériel) lorsqu'ils s'engagent auprès de leur(s) opérateur(s). Il en est de même lorsqu'ils changent d'opérateur(s).
169. Pour choisir une offre internet correspondant à leurs besoins, les utilisateurs doivent notamment évaluer
- les marques disponibles pour le lieu de connexion¹⁰³ ;
 - la vitesse minimale souhaitée ;
 - le volume minimal de données souhaité et l'éventuel coût du volume de téléchargement non compris dans l'offre (prix hors forfait pour les offres avec volume limité) ;
 - le type de technologie souhaité (xDSL, câble, fibre, satellite, internet via le réseau mobile) ;
 - les possibilités de location ou d'achat du matériel nécessaire (modem, routeur, box) ;
 - un accès à Internet commercialisé en standalone ou inclus dans un pack.
170. Pour aider les consommateurs à évaluer la vitesse et le volume nécessaires pour répondre à leurs besoins, l'IBPT a mis des éléments de réflexion à leur disposition dans une FAQ spécifique¹⁰⁴.
171. Avant de procéder au changement d'opérateur, les utilisateurs ne doivent pas oublier de vérifier quel type de contrat ils ont conclu (contrat à durée déterminée ou indéterminée) et si celui-ci intégrait un appareil en location (modem, routeur, box) ou s'il s'agissait d'une vente conjointe. Pour plus d'informations, nous les renvoyons vers la FAQ spécifique à ce sujet¹⁰⁵.
172. Vous souhaitez changer d'opérateur ? Rien de plus simple, utilisez la procédure Easy Switch. Pour connaître les plans alternatifs à votre plan actuel, faites comme les 298.469 personnes ayant utilisé l'outil de simulation tarifaire www.meilleurtarif.be au cours des premiers mois de 2026¹⁰⁶.
173. Les consommateurs trouveront leur profil d'utilisation récent disponible dans leur espace personnel sur le site web de leur opérateur actuel, consultable à tout moment. En cliquant sur le bouton « meilleurtarif », ils auront alors accès à une liste des plans disponibles à la vente répondant à leur utilisation récente en matière de télécommunications.

¹⁰³ Pour savoir quelles marques fixes sont disponibles à votre lieu d'habitation : <https://www.bipt-data.be/fr/projects/atlas/landline?speed=350&level=StatSec&coverType=households&bbox=242460.01387195603,6359596.441960984,753786.799028095,6711133.606755829>

¹⁰⁴ <https://www.ibpt.be/consommateurs/connexion-internet>

¹⁰⁵ <https://www.ibpt.be/consommateurs/faq/je-possede-un-pack-de-services-et-souhaite-changer-doperateur-a-quoi-dois-je-faire-attention>

¹⁰⁶ Nombre de visites effectuées sur www.meilleurtarif.be du 1^{er} janvier au 30 juin 2026